



Assemblée générale

Distr. générale
3 décembre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 159 de l'ordre du jour

**Financement de la Mission d'administration
intérimaire des Nations Unies au Kosovo**

Rapport sur l'exécution du budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	5
II. Exécution du mandat	5
A. Considérations générales	5
B. Utilisation des crédits	5
C. Activités d'appui de la Mission	11
D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays	12
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	13
III. Exécution du budget	34
A. Ressources financières	34
B. Récapitulatif des réaffectations de ressources	35
C. Évolution des dépenses mensuelles	36
D. Autres recettes et ajustements	36
E. Contributions non budgétisées	37
IV. Analyse des écarts	37



V.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	40
VI.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/295	40

Résumé

La corrélation entre les dépenses de l'exercice et l'objectif de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante organique et composante appui).

La MINUK a engagé des dépenses d'un montant de 36,6 millions de dollars au cours de l'exercice considéré, ce qui représente un taux d'exécution du budget de 96,7 % (contre des dépenses d'un montant de 34,8 millions de dollars et un taux d'exécution de 95,3 % au cours de l'exercice précédent).

Le solde inutilisé de 1,3 million de dollars s'explique par le fait que les dépenses opérationnelles ont été inférieures de 0,7 million de dollars au montant prévu en raison : de dépenses moindres que prévu au titre des services informatiques et de communication ; et de dépenses de personnel civil inférieures de 0,5 million de dollars par rapport au montant prévu au titre du personnel recruté sur le plan international et des volontaires des Nations Unies, en partie contrebalancées par des dépenses supérieures aux prévisions au titre du personnel recruté sur le plan national ; de dépenses inférieures de 0,1 million de dollars par rapport aux prévisions au titre des militaires et du personnel de police tenant à l'absence de demande d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité.

Exécution du budget : ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.)

Catégorie	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	695,7	583,7	112,0	16,1
Personnel civil	28 218,7	27 768,7	450,0	1,6
Dépenses opérationnelles	8 983,8	8 293,4	690,4	7,7
Montant brut	37 898,2	36 645,8	1 252,4	3,3
Recettes provenant des contributions du personnel	3 559,4	3 671,8	(112,4)	(3,2)
Montant net	34 338,8	32 974,0	1 364,8	4,0
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—
Total	37 898,2	36 645,8	1 252,4	3,3

Exécution du budget : ressources humaines

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé^a</i>	<i>Effectif réel (moyenne)</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)^b</i>
Observateurs militaires	8	8	—
Police des Nations Unies	10	9	10,0
Personnel recruté sur le plan international	112	96	14,3
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	33	32	3,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	186	184	1,1
Volontaires des Nations Unies	24	22	8,3

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

^b Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif approuvé, mois par mois.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Introduction

1. Le projet de budget de fonctionnement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, présenté dans le rapport du Secrétaire général en date du 23 janvier 2017 ([A/71/759](#), [A/71/759/Corr.1](#) et [A/71/759/Corr.2](#)), s'élevait à un montant brut de 38 016 600 dollars (montant net : 34 457 200 dollars). Il devait permettre de financer les dépenses afférentes à 8 observateurs militaires, 10 policiers des Nations Unies, 112 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 219 fonctionnaires recrutés sur le plan national (dont 33 administrateurs) et 24 Volontaires des Nations Unies.

2. Dans son rapport du 18 avril 2017 (voir [A/71/836/Add.4](#), par. 38), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 37 898 200 dollars pour l'exercice considéré.

3. Par sa résolution [71/303](#) du 30 juin 2017, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 37 898 200 dollars (montant net : 34 338 800 dollars) destiné à financer le fonctionnement de la Mission pour l'exercice 2017/18. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres.

II. Exécution du mandat

A. Considérations générales

4. Le mandat de la MINUK a été défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution [1244 \(1999\)](#).

5. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de créer les conditions nécessaires pour que tous les habitants du Kosovo puissent vivre en paix et dans des conditions normales et de promouvoir la stabilité dans la région des Balkans occidentaux.

6. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice considéré, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante organique et composante appui), comme dans le budget.

7. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2017/18, effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées et les indicateurs de succès prévus, et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

B. Utilisation des crédits

8. La situation générale au Kosovo est restée stable pendant la période considérée, même si le premier trimestre a été marqué par une longue période d'incertitude et de négociations internes, au lendemain de l'effondrement de la coalition au pouvoir. Des élections parlementaires anticipées ont été organisées en juin 2017 et ont abouti à la formation d'une nouvelle Assemblée et d'un nouveau Gouvernement en septembre 2017. Le 22 octobre 2017, des élections municipales se sont déroulées dans un climat pacifique. Plusieurs faits nouveaux survenus pendant la période considérée ont

exacerbé les tensions au Kosovo, notamment la fusillade perpétrée le 16 janvier 2018 par des assaillants non identifiés, qui a coûté la vie à un homme politique serbe du Kosovo, et l'arrestation le 26 mars 2018 du Directeur serbe du Bureau pour le Kosovo-Metohija par les unités spéciales de la police du Kosovo. Le 6 février 2018, la Commission européenne a adopté une nouvelle stratégie concernant l'engagement de l'Union européenne dans les Balkans occidentaux. Le 15 juin 2018, la Mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) a entamé un nouveau mandat, plus restreint, de deux ans. Les effectifs ont été réduits et les juges et procureurs d'EULEX n'exercent plus de fonctions exécutives dans le système judiciaire du Kosovo. Parallèlement, le dialogue mené sous l'égide de l'Union européenne s'est poursuivi tout au long de la période considérée, caractérisée par de longues périodes d'inactivité et des débats axés sur les contours d'un accord relatif à la normalisation complète des relations entre les deux parties. La question de la mise en place d'une association/communauté de municipalités à majorité serbe a continué de susciter des divergences de vues entre les parties, alors même que les efforts déployés visaient principalement à établir les statuts de ladite association/communauté.

9. Afin de promouvoir la confiance mutuelle entre les communautés du Kosovo, la MINUK a mis un fort accent sur les initiatives de renforcement de la confiance visant à faciliter l'amélioration des relations et des perceptions réciproques. Ces objectifs ont servi de fil conducteur aux activités menées par la MINUK durant la période considérée, notamment dans le cadre de ses bons offices, de visites municipales et de la tenue du Forum des Nations Unies sur renforcement de la confiance au Kosovo.

10. Appliquant le principe de neutralité, la MINUK a continué de jouer un rôle de médiateur avec impartialité. Elle s'est attachée à suivre et à faciliter le règlement des questions liées à la réconciliation des communautés du Kosovo, et à en rendre compte, à faciliter la participation du Kosovo aux instances régionales et internationales, à promouvoir le dialogue entre Belgrade et Pristina et à prêter un appui dans le domaine de l'état de droit.

11. La Mission a continué de promouvoir la paix et la stabilité au Kosovo, notamment en usant de ses bons offices. Compte tenu de cette priorité, la direction de la Mission a organisé des réunions de haut niveau avec des hauts responsables, à la fois à Belgrade et à Pristina, en vue d'échanger des informations et de discuter des domaines spécifiques dans lesquels la Mission pourrait contribuer à promouvoir la paix et la stabilité au Kosovo. La Mission a également continué de nouer des relations plus fonctionnelles et davantage fondées sur la confiance avec des interlocuteurs locaux à tous les niveaux. Les visites que le Représentant spécial du Secrétaire général a effectuées dans cinq municipalités du Kosovo (Novobërdë/Novo Brdo, Gjiilan/Gnjilane, Zubin Potok, Kamenicë/Kamenica et Gjakovë/Djakovica) ont permis de renforcer le dialogue noué avec ces dernières. Elles ont fourni l'occasion d'aborder un large éventail de questions liées aux communautés, notamment le processus de retour, la propriété et la représentation des femmes dans les instances de décisions, ainsi que de procéder à un travail de communication et d'explication pour faire comprendre le mandat de la Mission aux parties prenantes locales, notamment les activités menées par la Mission pour renforcer la confiance entre communautés.

12. La MINUK a continué de faciliter la participation de représentants du Kosovo aux réunions internationales pour lesquelles la participation du pays était requise ou nécessaire. Ces réunions portaient sur divers sujets, dont la coopération policière internationale et les questions liées à l'Accord de libre-échange d'Europe centrale, mais elles étaient principalement liées aux travaux de la Commission économique pour l'Europe (CEE). Des représentants des institutions du Kosovo ont participé aux réunions de la MINUK à quatre reprises, à savoir lors de la quatre-vingt-sixième

session de l'Assemblée générale de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) tenue à Beijing, lors des consultations conjointes menées par INTERPOL à Lyon (France) et lors de deux réunions du Comité mixte de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale tenues à Belgrade en Novembre 2017 et à Pristina en avril 2018. Par ailleurs, la MINUK a établi 27 lettres d'agrément qui ont permis aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies d'endosser le rôle de représentants de la Mission et d'accompagner les représentants du Kosovo aux réunions organisées dans le cadres de forums ou de réunions non couverts par les accords relatifs à la représentation et à la coopération régionales convenus dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne, notamment le séminaire d'experts régionaux sur l'intégrité des entreprises dans les Balkans occidentaux, la session conjointes de la CEE et d'Eurostat sur la confidentialité des données statistiques, la cinquième Conférence sur les capacités nationales d'évaluation, la réunion du groupe de travail d'experts de l'Initiative du Pacte de Paris sur les précurseurs et l'atelier organisé par la Commission économique pour l'Europe sur l'intégration des normes statistico-géospatiales.

13. La Mission a continué de promouvoir et de protéger les droits de l'homme au Kosovo en assurant la présidence des réunions du Groupe de travail international pour les droits de l'homme à Pristina et en créant un groupe de travail régional de défense des droits de l'homme à Mitrovica, où elle a présidé huit réunions au cours de la période considérée. La Mission a également continué de collaborer avec les institutions du Kosovo, en particulier avec le Bureau chargé de la bonne gouvernance du Cabinet du Premier Ministre et le Bureau du Médiateur, et leur a fourni une assistance à cet égard. Cette collaboration a facilité la communication, chaque fois que nécessaire, entre les acteurs locaux de la défense des droits de l'homme, tels que le Bureau du Médiateur et la société civile, et les mécanismes internationaux et européens spécialisés dans ce domaine. La Mission a notamment prêté son concours en dialoguant activement avec les institutions du Kosovo, plaidé en faveur de l'élaboration de politiques respectueuses des droits et formulé des observations à l'intention du Cabinet du Président sur le projet de décret présidentiel portant création d'une équipe préparatoire de la Commission Vérité et réconciliation pour le Kosovo. En outre, la Mission a continué de faciliter la communication entre les principales parties prenantes au Kosovo, telles que le Bureau du Médiateur et les titulaires de mandats au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme. La MINUK a facilité et appuyé la visite du Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, lequel s'est entretenu avec des représentants du Gouvernement du Kosovo, du Bureau du Médiateur et de la société civile. Il a également rencontré des détenus, des personnes internées dans des établissements de soins psychiatriques ou vivant dans des foyers sociaux, ainsi que des migrants hébergés dans des centres d'accueil et de transit.

14. La Mission a établi et envoyé une réponse au Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (Conseil de l'Europe) pour donner suite à son quatrième avis sur le Kosovo. Elle a également rassemblé les contributions établies par les autorités du Kosovo en vue de les faire figurer dans le rapport sur la visite que la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels a effectuée au Kosovo en octobre 2016.

15. La Mission a continué d'appuyer les efforts déployés pour chercher à savoir ce qu'il était advenu des personnes disparues, en assistant aux réunions du Groupe de travail sur les personnes portées disparues à la suite des événements survenus au Kosovo et a apporté son concours aux activités menées par les familles de disparus dans le cadre du Centre de ressources sur les personnes portées disparues. Le Groupe de travail sur les personnes portées disparues à la suite des événements au Kosovo s'est associé à EULEX et à l'Institut médico-légal du Kosovo en vue d'examiner un

charnier à Gjakovë/Djakovica. Cinq dépouilles et des ossements ont été exhumés à cette occasion et les prélèvements d'ADN effectués sont en cours d'analyse. La Mission continue de défendre les droits des familles de personnes disparues et des autres victimes du conflit.

16. La Mission a continué de privilégier le renforcement de la confiance et la réconciliation en mettant en œuvre des activités relatives aux programmes et des projets de renforcement de la confiance. Elle a en outre plaidé en faveur de l'inclusion des groupes non majoritaires ou marginalisés dans les initiatives démocratiques et de consolidation de la paix.

17. Au cours de la période considérée, la Mission a continué de faciliter le règlement des questions relatives aux communautés et au rapatriement dans le cadre de 1 420 réunions organisées avec les autorités locales et centrales, des représentants de la société civiles et d'autres acteurs essentiels. Elle a en outre mené 51 visites dans les sites d'accueil et 10 visites dans des centres collectifs en vue de promouvoir la sécurité des personnes rapatriées. Ses visites lui ont également permis de recenser les problèmes liés aux documents d'état civil, à l'assistance sociale, à l'accès aux services publics, au logement, au rapatriement et à l'intégration des communautés, ainsi que de faciliter leur règlement.

18. Dans le nord du Kosovo, la Mission a continué de présider des réunions organisées avec des acteurs internationaux et locaux ou d'y participer pour promouvoir le dialogue et la réconciliation, en examinant des questions liées à la mise en œuvre du premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations, conclu le 19 avril 2013, de la remise en état du pont qui traverse l'Ibar, de la délimitation des frontières administratives entre Mitrovica-Nord et Mitrovica-Sud et du règlement des problèmes auxquels se heurtent les populations locales. Elle a continué d'appuyer les efforts visant à favoriser, à l'échelle locale, l'intégration des structures municipales, judiciaires et de sécurité des communautés à majorité serbe dans le système du Kosovo.

19. En outre, la MINUK a continué d'appuyer les activités menées en faveur de la protection et de la préservation des sites culturels et religieux. À cet égard, elle a notamment facilité la traduction en serbe des notifications émises par le Gouvernement du Kosovo et l'envoi desdites notifications à l'Église orthodoxe serbe, en vue d'encourager un dialogue constructif entre cette dernière et les autorités du Kosovo.

20. La Mission a continué de suivre les questions d'état de droit au Kosovo et de rendre compte à ce sujet, d'assurer la certification des documents d'état civil et d'assurer le rôle de bureau central national d'INTERPOL au nom du Kosovo.

21. La Mission a continué de coordonner ses travaux avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) concernant la promotion de la participation des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, aux débats sur les questions qui les concernent et du programme relatif aux femmes et à la paix et la sécurité au Kosovo. En se fondant sur la stratégie-cadre de la MINUK pour l'égalité des sexes pour la période 2017-2019 et conformément aux résolutions [1325 \(2000\)](#) et [2122 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité, la Mission s'est attelée à appuyer la mise en œuvre des priorités visant à parvenir à l'égalité des sexes au Kosovo et ses travaux lui ont permis d'adopter une position stratégique pour appuyer davantage les activités menées en ce sens.

22. Dans le cadre de ses activités dans le domaine de la jeunesse, de la paix et de la sécurité, et de son appui constant en faveur de la participation des jeunes, vecteurs du changement, à la consolidation d'une paix durable, la MINUK a organisé, les 14 et 15 mai 2018, la deuxième Assemblée de la jeunesse des Nations Unies au Kosovo,

sous le thème du pouvoir des jeunes et de la collaboration avec ces derniers aux fins de la consolidation de la paix et de la sécurité. L'Assemblée de la jeunesse au Kosovo est le plus grand espace de débats animés par des jeunes sur les difficultés et les solutions qui concernent toutes les communautés, et rassemble des décideurs de tous niveaux. Organisée par la MINUK avec le concours d'une équipe multiethnique de jeunes (les volontaires de l'Équipe spéciale de la jeunesse), l'Assemblée a bénéficié du soutien et de contributions du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Plus de 210 jeunes dirigeants issus de toutes les communautés ethniques (dont environ 60 % de femmes et 40 % d'hommes, et plus de 35 % de participants originaires de communautés non albanaises) ont assisté à l'Assemblée, qui a duré deux jours. La création de l'Assemblée de la jeunesse des Nations Unies au Kosovo a permis de combler le fossé considérable séparant les jeunes et les décideurs à tous les niveaux dans le pays et offert un espace acceptable par toutes les parties pour réfléchir aux progrès à accomplir dans la mise en œuvre de la feuille de route pour la jeunesse, la paix et la sécurité au Kosovo (et de la stratégie pour la jeunesse du Kosovo pour la période 2018-2022), ainsi que de nouer des partenariats multiethniques et multipartites destinés à pallier les lacunes stratégiques. Comme il n'existe aucun mécanisme similaire au Kosovo, la MINUK continuera de considérer l'Assemblée de la jeunesse des Nations Unies comme l'instance multipartite annuelle destinée à évaluer et à suivre les progrès accomplis dans le domaine de la jeunesse, de la paix et de la sécurité, ainsi qu'à recenser les domaines auxquels elle devra accorder une attention particulière dans le cadre des activités menées en collaboration avec la jeunesse du Kosovo.

23. Pendant l'exercice considéré, la MINUK a engagé des dépenses d'un montant de 36,6 millions de dollars, laissant un solde inutilisé de 1,3 million de dollars. Ce solde s'explique principalement par des dépenses opérationnelles inférieures aux prévisions, en raison du nombre moins élevé que prévu d'achats de matériel informatique et de communication, et, partant, par des dépenses moindres que prévu au titre du fret et des pièces de rechange pour les véhicules, ainsi que par des dépenses inférieures aux prévisions au titre des projets liés aux activités de programmes et au titre du personnel civil, cette dernière tenant principalement à un taux moyen effectif de vacance de postes supérieur au taux budgétisé pour le personnel recruté sur le plan international (14,3 % contre 6 %). La réduction globale des dépenses a été en partie compensée par des dépenses supérieures aux prévisions au titre du personnel recruté sur le plan national, imputable principalement à l'appréciation de l'euro face au dollar des États-Unis (le taux budgétisé était de 0,956 euros pour 1 dollar des États-Unis, tandis que le taux de change effectif s'est élevé à 0,840 euro pour 1 dollar).

Activités de fond et autres activités relatives aux programmes

24. Les projets de renforcement de la confiance et les activités relatives aux programmes ont continué de contribuer largement à la mise en œuvre du mandat de la Mission. Ils ont abouti à des résultats concrets et notamment permis à la Mission de jouer un véritable rôle s'agissant de promouvoir le renforcement de la confiance et la réconciliation, l'inclusion des groupes non majoritaires et marginalisés dans les initiatives de consolidation de la paix, le programme lié aux femmes et à la paix et à la sécurité et celui sur les jeunes, la paix et la sécurité, de promouvoir et protéger les droits de l'homme et de fournir un appui dans le domaine de l'état de droit.

Projets de renforcement de la confiance

25. Au total, 21 projets de renforcement de la confiance ont été exécutés sur tout le territoire du Kosovo afin de promouvoir la coopération et de renforcer la confiance

et la réconciliation entre les communautés, notamment dans les domaines suivants : le renforcement de la confiance et la réconciliation entre les communautés ; l'inclusion des groupes marginalisés et non majoritaires dans les initiatives démocratiques et de consolidation de la paix ; l'autonomisation et la participation des femmes et des jeunes ; la promotion des activités interethniques ; l'appui à la protection de l'environnement en vue d'améliorer la mise en œuvre du plan d'action de la Mission pour l'environnement ; les stages et d'ateliers de formation sur les droits de l'homme, la démocratie, la tolérance, la non-discrimination et le rôle des médias sociaux, à l'intention de groupes de jeunes ; les activités visant à renforcer la coopération, à éliminer les obstacles sociaux et à promouvoir les échanges entre les étudiants et les jeunes originaires d'ethnies différentes.

Activités relatives aux programmes

26. Au total, 25 activités relatives aux programmes ont été menées pendant la période considérée. En raison de l'absence d'interlocuteurs gouvernementaux et du climat général d'incertitude associé à la formation d'un nouveau gouvernement au cours du premier trimestre de la période considérée, la Mission a été contrainte d'adapter un certain nombre d'activités, ce qui lui a permis de mener davantage de projets dans le domaine du renforcement de la confiance et de l'état de droit. Onze projets ont été exécutés par des entités des Nations Unies, huit par des organisations non gouvernementales locales et six par la Mission elle-même. Les partenaires d'exécution de ces projets ont été sélectionnés en fonction de leur expérience institutionnelle et/ou de leurs avantages comparatifs. Les activités relatives aux programmes ont été mises en œuvre comme suit :

a) Stabilisation des communautés et renforcement de la confiance : six activités de programme axées sur la stabilisation des communautés et le renforcement de la confiance ont été mises en œuvre. La période considérée a notamment été marquée par le Forum des Nations Unies sur renforcement de la confiance au Kosovo. Organisé en Slovaquie en mai 2018, le Forum avait pour objet : i) de promouvoir le dialogue et les échanges interethniques sur les questions sociales et culturelles ; ii) d'apaiser le climat d'hostilité et réduire les préjugés en facilitant la communication entre les communautés ; iii) de renforcer les capacités des intermédiaires locaux s'agissant de jouer un véritable rôle de médiateur dans le processus de renforcement de la confiance. Il a permis de réunir, pour la première fois, un nombre record de communautés, représentées par des personnalités du Kosovo venues en nombre et issues d'horizons différents, en vue de débattre des mesures pratiques de renforcement de la confiance et de resserrer les liens entre l'engagement social au sens large et les mécanismes politiques. Il a également contribué à faire progresser la participation des femmes aux activités de renforcement de la confiance, grâce à une participation équilibrée des femmes et des hommes et à la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les recommandations finales. La Mission a continué de fournir un appui au Centre de ressources sur les personnes portées disparues, qu'elle parraine et qui fait office de lieu de rencontre neutre pour les familles des personnes disparues, quelle que soit leur appartenance ethnique. Elle a en outre favorisé la coopération et le partage d'informations sur la question des personnes disparues, leurs droits et les droits de leurs proches. Par ailleurs, les activités relatives aux programmes ont contribué à renforcer la transparence et la responsabilité dans les activités de 10 municipalités, qui ont reçu du matériel électronique pour améliorer le partage d'informations, en temps voulu, entre les municipalités et les communautés ;

b) État de droit et droits de l'homme : la Mission a mis en œuvre 13 projets visant à appuyer les institutions du Kosovo dans les domaines de l'état de droit, conformément aux normes et règles internationales relatives à la justice pénale et aux

droits de l'homme. Ces projets ont été mis en œuvre en collaboration avec l'équipe des Nations Unies au Kosovo et d'autres partenaires, et ont permis d'aboutir à des résultats clefs. Ainsi, le recrutement de 100 juristes stagiaires a permis de réduire d'environ 12 % le nombre d'affaires en instance dans les tribunaux de première instance de Pristina et de Mitrovica, laissant ainsi à ces deux juridictions la possibilité de se concentrer sur les affaires les plus graves. Les deux tribunaux, qui traitent le plus grand nombre d'affaires impliquant différentes communautés, ont également reçu du matériel pour l'interprétation simultanée, ce qui leur a permis de tenir les audiences en albanais et en serbe ou dans ces deux langues à la fois. Ces projets ont également permis de créer un centre d'accueil multiethnique pour les victimes de violence domestique (femmes et enfants) dans la ville de Novobërdë /Novo Brdo, qui servira neuf municipalités du centre et de l'est du Kosovo ;

c) **Problématique femmes-hommes** : trois activités ont directement contribué à la promotion du programme relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité au Kosovo. Les activités que la Mission a menées avec le concours d'ONU-Femmes et d'organisations féminines de la société civile visaient à appuyer la participation des femmes aux activités de renforcement de la confiance et ont contribué à recenser les mesures et les réformes législatives nécessaires pour renforcer plus avant la participation des femmes à la vie politique et aux décisions. Enfin, les projets ont permis de pallier la prise en charge insuffisante des besoins des victimes de violences sexuelles liées aux conflits et contribué à renforcer le rôle qu'elles jouent dans la société. Plus de 200 victimes ont ainsi eu l'occasion de discuter de leurs besoins sociaux, psychologiques, physiques et économiques et de demander de l'aide sans craindre la stigmatisation. Pour assurer la prise en compte des priorités des femmes dans les budgets municipaux, la Mission a collaboré avec le groupe de femmes parlementaires de Zveçan/Zvečan pour dispenser des formations aux membres d'assemblées municipales, destinées à renforcer leurs capacités en matière de planification et de budgétisation tenant compte des disparités entre les sexes ;

d) **Divers** : la Mission a continué d'accorder la priorité au rôle de la jeunesse dans le renforcement de la confiance entre les communautés ethniques. Au cours de la période considérée, la MINUK a mené trois projets axés sur les activités liées à la promotion du programme relatif à la jeunesse, à la paix et à la sécurité, qui ont profité à plus de 850 jeunes. Elle a appuyé le renforcement des capacités d'une équipe interethnique de jeunes dirigeants, l'Équipe spéciale de la jeunesse, qui a participé à l'élaboration de la stratégie pour la jeunesse du Kosovo pour la période 2018-2022, donnant ainsi un nouvel élan à l'approche du Secrétaire général avait adoptée « pour la jeunesse et avec la jeunesse ». Les institutions du Kosovo tendent de plus en plus à considérer l'Équipe spéciale de la jeunesse comme un maillon entre les jeunes et les décideurs du Kosovo en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations formulées par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2250 \(2015\)](#).

C. Activités d'appui de la Mission

27. La Mission a continué de mener des activités visant à atténuer son empreinte écologique, conformément à sa politique environnementale et à son plan d'action pour l'environnement. Au 30 juin 2018, la Mission avait pour l'essentiel achevé l'installation de panneaux solaires au Bureau régional de Mitrovica. Les activités relatives à la mise à l'essai et à la mise en service des panneaux solaires étaient terminées au 31 juillet 2018. Au cours de l'exercice 2017/18, la Mission a installé sept compteurs d'eau reliés aux puits de son quartier général, à Pristina ; recyclé un total de 15 969 kg de verre, de papier, de plastique, de boîtes en aluminium et de ferraille ; recyclé 40 pneumatiques usagés ; généré 975,5 kg de produits chimiques

solides dangereux, 1 036,3 kg de piles usagées et 2 680 kg de déchets électroniques ; planté six arbres et 70 plantes vivaces dans tous ses sites d'implantation.

28. La Mission a optimisé ses modes de travail en recensant ses besoins opérationnels et en parvenant à mettre en œuvre quatre projets destinés à améliorer son fonctionnement, à l'aide du modèle SCOR. Elle a également renforcé ses capacités en matière de collecte d'informations et d'analyse prédictive, en dispensant à son personnel des formations ciblées, notamment au modèle SCOR, à l'analyse décisionnelle et à la méthode PRINCE2 (gestion de projet). Elle a nommé un coordonnateur chargé de suivre les indicateurs clefs de performance en matière d'appui et de rendre compte à ce sujet.

29. Conformément aux quatre piliers de la stratégie et du plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement, la MINUK a procédé à l'examen de sa chaîne d'approvisionnement en vue d'assurer l'alignement et l'intégration de son personnel, de ses mécanismes, de ses pratiques et de sa performance. La nouvelle stratégie a pour but d'accroître la souplesse et d'optimiser la performance de la Mission, tout en renforçant sa capacité de fournir un appui efficace et rapide à ses clients. Au total, 37 membres du personnel ont été formés dans le cadre de quatre projets pilotes liés à la performance, à savoir : a) l'optimisation des stocks en entrepôt dans la chaîne d'approvisionnement ; b) la gestion de l'exécution des contrats ; c) l'emploi de technologies de l'information et de la communication économes ; d) la gestion des panneaux solaires et l'utilisation de véhicules hybrides.

D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays

30. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), EULEX et la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) ont continué de s'acquitter des mandats qui leur ont été confiés dans le cadre de la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité. Elles ont régulièrement échangé des informations avec la MINUK, en particulier sur la situation politique et les problèmes de sécurité, la coordination de leurs activités et l'élaboration d'approches communes des questions relatives au maintien de la paix, à l'état de droit et à la stabilité sur le terrain. La Mission a continué d'accorder une attention particulière à la promotion de la confiance entre les communautés, ce qui a permis d'anticiper et de prévenir les tensions potentielles entre ces dernières. Au cours de la période considérée, elle a continué d'effectuer des visites dans les municipalités exposées au risque de tensions intercommunautaires et de veiller à ce que des projets de renforcement de la confiance soient mis en œuvre dans ces municipalités. C'est ainsi qu'a été mené un projet visant à appuyer un marché de produits frais multiethnique destiné à stimuler le commerce entre les communautés serbes et les communautés albanaises du Kosovo et, partant, à apaiser les tensions et à intégrer toutes les communautés du Kosovo. L'organisation, en Slovaquie en mai 2018, du Forum des Nations Unies sur renforcement de la confiance au Kosovo, avec le concours de l'Union européenne, d'EULEX, de l'OSCE et de l'Équipe des Nations Unies au Kosovo a également contribué à réduire les tensions entre les communautés.

31. La Mission a continué de faciliter les activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, conformément aux mémorandums d'accord qu'elle a conclus avec chacune de ces entités. En outre, elle a coopéré avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo dans les domaines de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des jeunes, du renforcement de la confiance entre les communautés et de la mise en œuvre de projets

visant à appuyer l'état de droit. Au total, 11 activités ont été lancées dans le cadre du programme conjoint d'appui des Nations Unies à la police, à la justice et à l'administration pénitentiaire au Kosovo, destiné notamment à améliorer l'accès à la justice et à renforcer les capacités des institutions judiciaires et pénitentiaires du Kosovo en matière de lutte contre la délinquance juvénile et celles des forces de l'ordre dans le domaine de la lutte contre les violences sexistes et domestiques. En outre, afin de garantir une évaluation intégrée de la situation au Kosovo et d'optimiser l'efficacité de l'action menée par l'Organisation des Nations Unies au Kosovo, la Mission a continué de collaborer avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo à la définition des priorités.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Composante 1 : services organiques

32. Durant l'exercice considéré, la Mission a entretenu le dialogue avec les communautés majoritaires et non majoritaires et agi en faveur de solutions aux problèmes susceptibles d'avoir une incidence sur la paix, la sécurité et la stabilité, la confiance entre les communautés et les droits de l'homme au Kosovo. Dans ce dernier domaine, elle a mis l'accent sur la sensibilisation, le suivi et l'établissement de rapports sur la situation générale afin de faciliter l'application des instruments fondamentaux relatifs aux droits de l'homme, de mettre un terme à l'impunité et de favoriser le dialogue des institutions du Kosovo avec les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et les organes conventionnels. Dans le domaine du renforcement de la confiance, la Mission a apporté son soutien au Forum des Nations Unies sur le renforcement de la confiance au Kosovo, événement majeur qui a rassemblé 112 représentants locaux de toutes les communautés pour discuter de solutions aux questions d'intérêt commun. Les résultats du Forum ont donné à la Mission un cadre pour poursuivre son action visant à renforcer la confiance entre les communautés.

33. La Mission a également continué d'appuyer l'application des accords politiques et techniques conclus par Belgrade et Pristina dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne, aidé à déterminer le sort des personnes portées disparues et facilité la participation du Kosovo à des instances internationales et régionales, dont les organes des Nations Unies chargés des droits de l'homme, selon qu'il convenait ; elle s'est acquittée également de ses responsabilités en tant que signataire de traités et d'accords au nom du Kosovo. Le Bureau des Nations Unies à Belgrade a continué de soutenir ces activités en assurant la liaison avec les autorités serbes et les autres parties prenantes de premier plan aux niveaux local, régional et international. En outre, la Mission a continué de suivre la situation en matière d'état de droit et de faire rapport à ce sujet ainsi que de soutenir les efforts visant à intégrer et à renforcer plus avant les institutions garantes de l'état de droit conformément aux normes internationales.

Réalisation escomptée 1.1 : Progrès sur la voie de la réconciliation et de l'intégration de toutes les communautés du Kosovo

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

1.1.1 Diminution du nombre d'attaques touchant des communautés non majoritaires (2015/16 : 468 ; 2016/17 : 400 ; 2017/18 : 380)

Objectif atteint. 284 attaques touchant des communautés non majoritaires ont été signalées par le Service de police du Kosovo.

1.1.2 Nombre d'indicateurs des droits de l'homme reconnus par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme auxquels se conforme le Bureau du médiateur du Kosovo (2015/16 : sans objet ; 2016/17 : 10 ; 2017/18 : 10)

Objectif atteint. Dans l'exécution de ses activités, le Bureau du médiateur s'est conformé à 10 indicateurs relatifs aux droits de l'homme reconnus par le Haut-Commissariat. Le Bureau du médiateur, dans son rôle de mécanisme national de prévention, a procédé à 8 visites officielles dans des lieux de privation de liberté et publié 8 rapports de suivi.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Résolution des problèmes touchant les communautés, les rapatriements et le patrimoine culturel par un travail de facilitation et l'organisation de 10 réunions avec les autorités locales et centrales, les représentants de la société civile et les principaux titulaires de mandats dans l'ensemble du Kosovo	Oui	1 420 réunions quotidiennes entre les équipes de terrain, les autorités locales et centrales, les représentants de la société civile et les principales parties prenantes dans l'ensemble du Kosovo Ces réunions ont facilité la résolution de 19 problèmes touchant les communautés non majoritaires. 3 problèmes avaient trait au patrimoine culturel, à savoir la réparation de l'éclairage public à l'extérieur de l'église orthodoxe serbe à Gjakovë/Djakovica pour des raisons de sécurité, la certification par un notaire des titres de propriété du monastère de Visoki Dečani ainsi que la facilitation de la traduction des notifications par les autorités du Kosovo en serbe et la communication de ces notifications à l'Église orthodoxe serbe pour garantir le respect de la loi relative aux droits linguistiques. Les 16 autres problèmes, liés aux documents d'état civil, à l'assistance sociale, à l'accès aux services publics, au logement, au retour et à l'intégration communautaire, ont été réglés. Le nombre de réunions supérieur aux précisions s'explique par la tenue de réunions quotidiennes par les équipes de terrain.
Vérification du nombre effectif de rapatriés et évaluation de leurs conditions de vie et de sécurité lors de visites trimestrielles dans 20 sites ou villages d'accueil, ainsi que du nombre effectif de déplacés présents dans 10 centres collectifs	51	Sites et villages d'accueil ont fait l'objet de visites visant à déterminer le nombre de rapatriés et à évaluer leurs conditions de vie et la situation en matière de sécurité. On a recensé au total 1 230 rapatriés répartis entre 412 familles. L'accès aux services publics (eau potable, électricité, santé et éducation) était globalement satisfaisant. Néanmoins, 7 villages n'avaient pas de réseau d'assainissement adéquat et 6 d'entre eux étaient alimentés en eau potable par des puits ; 2 autres villages connaissaient des coupures de courant causées par la vétusté de poteaux électriques en bois. Le chômage est resté élevé parmi les familles de rapatriés. En ce qui concerne la situation en matière de sécurité, la MINUK a été informée qu'un prêtre de l'Église orthodoxe serbe dans le village de Zhaq/Zaç et ses proches originaires du village d'Osojan/Osojane avaient été victimes de harcèlement verbal. La MINUK a recensé 1 680 maisons dans 51 sites et villages

d'accueil, dont 1 135 maisons inoccupées et vandalisées.

Le produit supérieur aux prévisions s'explique par l'accroissement du nombre de sites d'accueil, qui est imputable au retour des personnes déplacées regagnant leur région d'origine ou partant s'installer dans une autre région de leur choix au Kosovo.

- 10 Centres collectifs, où vivaient 103 familles de déplacés, soit 221 personnes, ont fait l'objet de visites. Les conditions de vie ont été jugées insatisfaisantes en raison des mauvaises conditions d'hygiène dues à la vétusté des bâtiments. Le chômage est la principale préoccupation d'ordre socioéconomique dans ces centres. Une pénurie d'eau potable a été signalée dans 1 centre collectif et des coupures de courant dans 4 autres, ce à quoi la MINUK a contribué à remédier. Aucun problème de sécurité n'a été signalé.

Fourniture de conseils et d'un appui par la participation à au moins 50 réunions avec le Service de police du Kosovo, EULEX KOSOVO et la KFOR sur des questions relatives à la politique et à la sécurité dans le nord du Kosovo, et à au moins 50 réunions avec les autorités locales, les représentants des communautés et de la société civile ainsi que les organisations internationales dans le nord du Kosovo, au sujet de la réconciliation entre les communautés et du règlement pacifique des problèmes touchant les communautés locales

- Oui Au total, la MINUL a assisté à 253 réunions hebdomadaires tenues par chacun des 5 bureaux municipaux avec le Service de police du Kosovo, EULEX KOSOVO et la KFOR, et en a présidé certaines. Le nombre de réunions est plus élevé que prévu car il a parfois fallu organiser des réunions toutes les semaines, voire deux fois par semaine.

La MINUK a également organisé 779 réunions supplémentaires avec les autorités locales, des représentants des communautés et de la société civile et d'autres titulaires de mandat clefs pour discuter de questions touchant les communautés locales. Le nombre de réunions supérieur aux prévisions s'explique par leur fréquence hebdomadaire ou bihebdomadaire, selon les besoins des partenaires locaux.

Ces réunions ont permis de promouvoir le dialogue et la réconciliation et de favoriser une coexistence interethnique et interreligieuse pacifique. Elles ont notamment porté sur les difficultés liées à l'application du premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations, datant du 19 avril 2013, comme la rénovation du pont qui enjambe l'Ibar et la délimitation des frontières administratives entre les municipalités de Mitrovica-Nord et Mitrovica-Sud, ainsi que les problèmes liés à la fourniture de services publics (électricité, télécommunications, approvisionnement en eau, délivrance de documents d'état civil à des communautés non majoritaires).

Coprésidence de 6 réunions du Groupe de contact international sur les droits de l'homme, en collaboration avec le Conseil de l'Europe

- Oui Le Groupe de contact international sur les droits de l'homme a été dissous et remplacé par le Groupe de travail international pour les droits de l'homme. La MINUK n'a présidé que 3 réunions consultatives

Élaboration et présentation d'au moins 3 réponses faisant suite aux questions des organes des Nations Unies et des organes européens chargés des droits de l'homme, et examen et révision des informations fournies par les autorités kosovares, l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, l'OSCE et d'autres parties prenantes

Facilitation de la réconciliation par l'organisation d'au moins 3 manifestations de promotion des droits de l'homme et du respect des droits des communautés non majoritaires

tenues à Pristina avec les principaux membres du Groupe. Le nombre de réunions inférieur aux prévisions s'explique par le changement de format des réunions du Groupe de travail, dont les échanges consistent maintenant en des consultations tenues en fonction des besoins et des communications en ligne afin de renforcer les activités conjointes de sensibilisation à des questions urgentes relatives droits de l'homme.

En outre, afin d'inclure les parties prenantes à Mitrovica-Nord, la MINUK a créé un groupe de travail régional sur les droits de l'homme à Mitrovica, dont elle a présidé 8 réunions.

- 1 Réponse officielle au Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (Conseil de l'Europe) faisant suite à son quatrième avis sur le Kosovo

Le nombre de réponses est inférieur aux prévisions car aucune nouvelle demande n'a été reçue par la MINUK.

En outre, pour donner suite à la visite effectuée par la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels en octobre 2016, la MINUK a recueilli pendant l'exercice 2017/18 des contributions à inclure dans le rapport sur cette visite.

- 4 Manifestations ont été organisées pour faciliter la réconciliation :

Une « bibliothèque vivante » a été organisée le 7 décembre 2017 dans le cadre des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste visant à promouvoir l'égalité des sexes et la non-discrimination au Kosovo, en coopération avec le Bureau du Conseil de l'Europe à Pristina, l'OSCE et le Bureau de l'Union européenne au Kosovo ;

Une visite de 26 jeunes volontaires organisée au Bureau régional de Mitrovica le 7 février 2018, dans le cadre d'un projet de renforcement de la confiance appuyé par la MINUK et intitulé "I have the right to be equal : youth as advocates of human rights and gender equality" (« J'ai droit à l'égalité : les jeunes comme défenseurs des droits de l'homme et de l'égalité des sexes »), a été l'occasion pour les participants de débattre des relations interethniques et d'autres défis auxquels doivent faire face les jeunes des communautés majoritaires et non majoritaires dans la région de Mitrovicë/Mitrovica ;

Le 28 février 2018, 20 jeunes volontaires (10 femmes et 10 hommes) se sont rendus au quartier général de la MINUK à Pristina, où ils ont eu l'occasion de discuter du rôle de la Mission dans le renforcement et la promotion de la confiance entre les communautés,

Facilitation d'au moins 2 visites des rapporteurs spéciaux au Kosovo

Facilitation de l'organisation de réunions mensuelles aux fins de la fourniture d'une assistance technique au Cabinet du Premier Ministre et au Bureau du médiateur du Kosovo dans le domaine de l'établissement des rapports destinés aux organes conventionnels et aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales ; fourniture d'un appui grâce à 3 séances de formation sur la mise en œuvre des fonctions du Bureau du médiateur du Kosovo comme mécanisme national de prévention

l'accent étant mis sur les activités concernant la jeunesse menées dans le cadre des programmes ;

En mars 2018, avec le concours de la MINUK, 20 jeunes volontaires se sont rendus au Bureau du médiateur du Kosovo, où ils ont eu la possibilité d'en apprendre davantage sur les travaux du Médiateur en matière de protection et de défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

- 1 Visite du Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants au Kosovo a été facilitée par la MINUK en novembre 2017. Le Rapporteur spécial s'est entretenu avec les autorités du Kosovo et des représentants du Bureau du médiateur et a tenu une session spéciale avec des représentants de la société civile œuvrant à prévenir la torture et autres traitements cruels ou inhumains. En outre, il a rencontré des prisonniers détenus dans les postes de police, des maisons d'arrêt et des prisons de haute sécurité ainsi que des personnes résidant dans des établissements de soins psychiatriques et des foyers sociaux et des migrants hébergés dans des centres d'accueil et de transit.

Le nombre plus faible que prévu de visites de rapporteurs spéciaux au Kosovo s'explique par le fait que ces visites sont décidées par le Conseil des droits de l'homme à Genève.

- 10 Réunions ont été organisées et facilitées par la MINUK afin de fournir une assistance technique au Bureau du médiateur et au Cabinet du Premier Ministre, comme suit :

2 réunions ont été tenues en prévision de la visite du Rapporteur spécial sur la question de la torture et portaient sur la question des rapports obligatoires au titre des procédures spéciales ;

8 réunions ont été tenues pour discuter d'un certain nombre de questions relatives aux droits de l'homme touchant les communautés non majoritaires dans le nord du Kosovo, principalement des questions liées à l'accès à l'enregistrement des actes d'état civil, à l'accès à la justice et à la liberté de circulation ;

Une stratégie souple a été adoptée au cours de l'exercice 2016/17, de sorte que les réunions sont tenues uniquement en cas de besoin ;

3 séances de formation n'ont pas été organisées par la MINUK comme il était prévu, car le Conseil de l'Europe a fourni un appui technique au Bureau du médiateur sur la mise en œuvre du mécanisme national de prévention dans le cadre d'un projet visant à appuyer la lutte contre la torture et les mauvais traitements.

Fourniture de conseils visant à promouvoir la prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes lors de 6 réunions du Groupe de la sécurité et de la problématique femmes-hommes et de 6 réunions de son sous-groupe consacré à la violence sexiste avec des représentants d'ONU-Femmes, du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'OSCE, d'EULEX KOSOVO, des autorités kosovares et des organisations de la société civile

Rapports trimestriels au Conseil de sécurité sur l'évolution de la situation au Kosovo

Mise en œuvre de 21 projets de renforcement de la confiance

- 12 Réunions du Groupe de la sécurité et de la problématique femmes-hommes ont été tenues après qu'il a été convenu pendant l'exercice 2016/17 d'examiner la question de la violence sexiste à l'occasion de ces réunions. Le sous-groupe a été dissous.

À la suite de ces réunions, le nombre d'activités et de partenariats mis en place par le Groupe de la sécurité et de la problématique femmes-hommes à l'occasion des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste, de la Journée portes ouvertes sur les femmes et la paix et la sécurité et de la Journée internationale des femmes a augmenté, ce qui a contribué à mieux sensibiliser la population du Kosovo à l'égalité des sexes et permis à la MINUK d'appuyer plus activement ces efforts.

En outre, la MINUK a participé à la publication de 2 déclarations à la presse et lettres conjointes en faveur de l'inscription dans le code pénal d'une définition explicite de la violence familiale ainsi que de la révision de la loi relative à la famille de façon à protéger les droits des femmes en matière de propriété et de succession.

La MINUK a également fourni des conseils dans le cadre de réunions mensuelles avec les conseillers pour les questions de genre du Groupe de la sécurité et de la problématique femmes-hommes, y compris avec des conseillers d'ONU-Femmes, d'EULEX KOSOVO et de l'OSCE.

Enfin, la MINUK a encouragé la prise en compte de la problématique femmes-hommes en participant à au moins 5 manifestations sur la question organisées par ONU-Femmes, l'OSCE, la KFOR, les autorités kosovares et la société civile.

- 4 Rapports sur l'évolution de la situation au Kosovo ont été établis à l'intention du Conseil de sécurité en coordination avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo et EULEX KOSOVO.

- 21 Projets de renforcement de la confiance ont été exécutés sur tout le territoire du Kosovo afin de promouvoir la coopération et de renforcer la confiance et la réconciliation entre les communautés. Ces projets étaient les suivants :

a) 6 projets visant à appuyer le renforcement de la confiance et la réconciliation entre les communautés grâce au renforcement des capacités, aux médias, aux arts (notamment le théâtre) et au sport ; b) 1 projet sur l'inclusion des groupes marginalisés et non majoritaires aux initiatives en faveur de la démocratie et de la consolidation de la paix ; c) 5 projets sur l'autonomisation et la participation des femmes et des jeunes ; d) 2 projets relatifs à la construction d'un

marché multiethnique de produits frais et d'un terrain multisports, le premier pour stimuler les échanges commerciaux interethniques entre les communautés serbe et albanaise, et le second pour encourager et promouvoir les activités sportives entre communautés afin d'accélérer les progrès sur la voie de la réconciliation et de l'intégration de toutes les communautés du Kosovo ; e) 2 projets en faveur de la protection de l'environnement visant à renforcer l'exécution du plan d'action pour l'environnement de la Mission ; f) 4 projets visant à appuyer les sessions et ateliers de renforcement des capacités, organisés principalement à l'intention de groupes de jeunes, sur les droits de l'homme, la démocratie, la tolérance, la non-discrimination et le rôle des médias sociaux dans le rapprochement des communautés pour permettre le fonctionnement des mécanismes de communication et d'interaction à long terme entre les communautés ; g) 1 projet relatif aux débats publics, comprenant des travaux de groupe et la modélisation de normes de l'ONU, en vue de renforcer la coopération, d'éliminer les barrières sociales et de promouvoir les relations interethniques entre les élèves.

Mise en œuvre de 4 projets liés aux activités menées dans le cadre du programme relatif à l'appui aux communautés

- 6 Projets liés aux activités menées dans le cadre du programme relatif à l'appui aux communautés ont été exécutés de façon à favoriser la réconciliation entre les communautés et à contribuer à la stabilité et à la coexistence pacifique, à savoir :
- Le Forum des Nations Unies sur renforcement de la confiance au Kosovo ;
 - L'appui au Centre de ressources sur les personnes disparues ;
 - Des progrès sur la voie de la réconciliation et de l'intégration de toutes les communautés du Kosovo par l'intermédiaire d'associations de défense des droits de l'homme ;
 - L'aménagement de l'aire de jeux et des installations sportives de l'école primaire Dositej Obradović ;
 - Le renforcement de la transparence et de la responsabilité des administrations locales au moyen du partage de l'information dans 10 municipalités à majorité serbe ;
 - La production d'une série de débats télévisés dans le cadre d'un projet appelé « PÉRISCOPE » en vue de promouvoir le dialogue sur la réconciliation entre les communautés multiethniques en traitant de problèmes de société.

Organisation d'au moins 5 activités conjointes consacrées à la jeunesse avec l'OSCE, d'autres acteurs internationaux et des interlocuteurs locaux à tous les niveaux en vue d'accroître la coopération entre jeunes de toutes les communautés, et élaboration de 1 rapport sur la mise en œuvre du programme relatif aux jeunes, à la paix et à la sécurité au Kosovo, à remettre aux autorités et aux organisations de la société civile	En outre, 3 projets ont directement contribué à la promotion de questions propres aux femmes, à savoir : • La production d'un documentaire sur l'égalité des sexes et la justice au Kosovo ; • Un projet visant à accélérer la mise en œuvre des mandats du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité en luttant contre les comportements sociaux sexistes et en promouvant le rôle des femmes dans la vie politique et la prise de décisions. L'un des résultats de ce projet a été la fourniture d'un appui à la participation des femmes à la vie politique, aux décisions et au renforcement de la confiance ; • Un projet visant à encourager la participation des femmes à la vie politique et à la prise de décisions mené dans la municipalité de Kamenicë/Kamenica. Le nombre de projets plus élevé que prévu s'explique par les ajustements faits par la MINUK pour mettre davantage l'accent sur le renforcement de la confiance entre les communautés après avoir examiné les projets avec le nouveau gouvernement kosovar. 16 Activités consacrées à la jeunesse ont été mises en œuvre, en coopération avec l'OSCE, les organismes des Nations Unies et le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports du Kosovo, dans le cadre de 3 projets : la participation des jeunes aux processus publics de prise de décision, l'organisation de la deuxième Assemblée de la jeunesse des Nations Unies au Kosovo et « Four angles of Kosovo », un projet sur le renforcement de la confiance grâce à l'apprentissage interculturel. Les domaines d'intervention des projets comprennent la promotion du programme relatif aux jeunes, à la paix et à la sécurité au Kosovo, le renforcement de la confiance entre les jeunes issus de différentes communautés ethniques et le renforcement des capacités de jeunes qui participent au fonctionnement de structures locales et municipales dans l'ensemble du Kosovo. Le nombre d'activités supérieur aux prévisions est dû à l'élan créé par l'émergence de moyens d'information à l'intention des jeunes de toutes ethnies sur les médias sociaux et par l'appui institutionnel fourni par les parties prenantes locales, deux facteurs qui ont stimulé l'intérêt des jeunes, d'où un plus grand nombre d'activités nécessaires que ce qui était prévu.
Élaboration de revues de presse envoyées sous format électronique à quelque 1 700 destinataires, deux fois par jour, 5 jours par semaine ; publication de 10 communiqués de presse illustrés en vue d'informer et de	Oui Des revues de presse ont été envoyées à 1 700 destinataires deux fois par jour 5 jours par semaine, et une fois par jour le samedi.

sensibiliser sur des questions relevant du mandat de la Mission, notamment le dialogue entre communautés, les droits de l'homme, l'état de droit, les questions de sécurité et l'appui à la vie politique ; transmission, sur la station de radio de la MINUK Ophelia FM, qui émet 24 heures sur 24, de bulletins d'information quotidiens en partenariat avec Radio Free Europe, la Deutsche Welle et la British Broadcasting Company, en sus de ceux diffusés sur la Radio des Nations Unies ; production de 10 émissions radiophoniques pour Ophelia FM en langues albanaise, serbe et anglaise afin de promouvoir le travail de l'Équipe des Nations Unies au Kosovo et de mettre en avant les messages et les activités de l'ONU au Kosovo ; publication de 15 reportages multimédias sur les médias sociaux, notamment Facebook, Twitter et YouTube ; publication de reportages multimédias, de déclarations à la presse et d'entretiens sur l'intranet de la Mission ; entretien de contacts réguliers avec les médias locaux et envoi de réponses aux demandes d'informations des médias ; organisation de 24 réunions d'information bimensuelles avec les services de relations publiques d'EULEX KOSOVO, du Bureau de l'Union européenne au Kosovo, de l'OSCE et de la KFOR

11 communiqués de presse ont été publiés et la MINUK a donné suite à 16 demandes d'informations des médias.

La KFOR a organisé 3 réunions d'information au cours desquelles la MINUK a fait un exposé sur son rôle. Le nombre de réunions inférieur aux prévisions s'explique par le fait que, pendant l'exercice considéré, la MINUK a reçu moins d'invitations que prévu.

175 publications et reportages multimédias promouvant les activités et le mandat de la MINUK ont été diffusés sur diverses plateformes numériques (site Web de la MINUK, Facebook, Twitter, YouTube).

12 vidéos ont été produites pour promouvoir la confiance entre les communautés et les activités de la Mission en faveur de la jeunesse, de l'égalité des genres, des droits de l'homme et de l'état de droit.

2 vidéos ont été produites pour l'Équipe des Nations Unies au Kosovo afin de promouvoir les objectifs de développement durable et 2 vidéos ont été produites à la demande du Siège de l'Organisation des Nations Unies pour mieux faire connaître les activités du Bureau du conseiller principal pour les questions de police et du Bureau de liaison militaire de la MINUK.

Les émissions devant être diffusées sur Ophelia FM n'ont pas été produites, car la radio a cessé d'émettre pendant l'exercice 2016/17 en raison de l'utilisation accrue des médias sociaux comme outil de communication stratégique.

Réalisation escomptée 1.2 : Renforcement de la coopération et du dialogue de Pristina avec Belgrade et les organisations régionales

Indicateurs de succès prévus

1.2.1 Augmentation du nombre de fonctionnaires serbes du Kosovo, y compris parmi les policiers et les magistrats, transférés des institutions parallèles aux institutions kosovares, conformément aux accords politiques conclus (2015/16 : 443 ; 2016/17 : 420 ; 2017/18 : 425)

1.2.2 Augmentation du nombre de lois et autres textes adoptés par l'Assemblée du Kosovo ayant trait au dialogue entre Pristina et Belgrade et aux recommandations de la Commission européenne concernant la stratégie d'élargissement de l'Union européenne (2015/16 : sans objet ; 2016/17 : 15 ; 2017/18 : 16)

Indicateurs de succès effectifs

Après le 24 octobre 2017, date à laquelle 40 juges et 13 procureurs ont prêté serment devant le Président kosovar et 149 membres du personnel d'appui ont signé leur contrat de travail, aucun autre transfert de juges, de procureurs ou de membres du personnel d'appui serbes du Kosovo n'a été effectué pendant le reste de l'exercice. Le processus d'intégration est considéré comme achevé, le nombre convenu de juges, procureurs et membres du personnel d'appui ayant été transférés.

Objectif atteint. L'Assemblée du Kosovo a adopté 16 textes de loi ayant trait aux recommandations de la Commission européenne sur la stratégie d'élargissement de l'Union européenne.

Produits prévus	Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre	Observations
Fourniture de conseils et d'un appui, au moyen de réunions, de bons offices et d'échange d'informations dans le cadre du dialogue politique et technique entre Belgrade et Pristina facilité par l'Union européenne	Oui	La MINUK a fourni des conseils et un appui aux fins du dialogue facilité par l'Union européenne grâce à : a) 77 réunions avec la communauté diplomatique à Pristina, à Belgrade et à Tirana ; b) 63 réunions avec des entités des Nations Unies et d'autres parties prenantes ; c) 17 réunions avec la KFOR. Ces réunions ont aidé la MINUK à appuyer le dialogue facilité par l'Union européenne. Celles qui ont été organisées par la Représentante du Secrétaire général à Belgrade sont également venues compléter les efforts faits par la MINUK pour instaurer un climat politique favorable à la coordination globale des initiatives à l'appui du dialogue facilité par l'Union européenne.
Fourniture de conseils sur toutes les questions relevant du mandat de la Mission dans le cadre de 50 réunions entre les hauts responsables de la Mission et les autorités serbes et kosovares	55	Réunions de haut niveau ont été tenues entre les hauts responsables de la MINUK et les autorités kosovares et serbes, à savoir : 41 réunions avec de hauts responsables à Pristina et 14 réunions avec de hauts responsables à Belgrade. Elles ont permis à la MINUK de contribuer à améliorer le climat politique en offrant ses bons offices et en coordonnant ses activités avec celles d'autres organisations internationales.
Amélioration de la coopération avec les interlocuteurs locaux à tous les niveaux, par l'organisation d'au moins 8 visites aux municipalités puis la facilitation de réunions de haut niveau à Pristina	Oui	La MINUK a été en mesure de mieux coopérer avec les interlocuteurs locaux en effectuant des visites dans 5 municipalités : Novobërdë/Novo Brdo et Gjiilan/Gnjilane en juillet 2017 et Zubin Potok, Kamenicë/Kamenica et Gjakovë/Djakovica en mars 2018. L'organisation de réunions de haut niveau à Pristina a ensuite été facilitée, dont 2 réunions avec le Vice-Ministre des communautés et des retours en janvier et en juin 2018, et 1 réunion avec le Vice-Président de la Ligue démocratique du Kosovo (LDK) en avril 2018. Ces réunions ont permis aux interlocuteurs locaux de tenir la MINUK informée de l'évolution, dans ces municipalités, des questions l'intéressant, y compris la nécessité de renforcer les mesures visant à lutter contre la radicalisation et l'extrémisme violent ainsi qu'à atténuer les risques de catastrophes naturelles comme les inondations, et la nécessité de mettre l'accent sur le développement économique. La MINUK a veillé à ce que ces questions soient abordées pendant les réunions qui ont été organisées avec les dirigeants politiques à Pristina.
Fourniture en 20 occasions d'un appui, notamment par la participation à des réunions ou d'autres modes d'intervention, concernant :	Oui	La MINUK a facilité la participation du Kosovo à 31 réunions internationales.

a) la prise de décisions dans le cadre d'accords multilatéraux dont la MINUK est signataire au nom du Kosovo, dont l'Accord de libre-échange d'Europe centrale, le traité instituant la Communauté de l'énergie et les accords relatifs au réseau régional de transports (Observatoire des transports de l'Europe du Sud-Est) et à l'espace aérien commun européen ; b) la participation des institutions kosovares aux instances régionales et autres non couvertes par les accords relatifs à la représentation et à la coopération régionales convenus dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne

Facilitation du dialogue entre Belgrade et Pristina sur les personnes portées disparues, grâce à 4 réunions du Groupe de travail sur les personnes disparues à la suite des événements survenus au Kosovo et à la fourniture d'un appui technique lors de communications régulières avec la Commission du Kosovo sur les personnes disparues, la Commission du Gouvernement serbe sur les personnes disparues, le Comité international de la Croix-Rouge et le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires

La MINUK a participé à 4 réunions concernant la prise de décisions dans le cadre d'accords multilatéraux dont elle est signataire au nom du Kosovo, à savoir :

La quatre-vingt-sixième session de l'Assemblée générale d'INTERPOL tenue à Beijing ;

Les consultations conjointes d'INTERPOL tenues à Lyon en février 2018 ;

La réunion du Comité mixte de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale tenue à Belgrade ;

La réunion du Comité mixte de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale tenue à Pristina.

À 27 autres occasions, la MINUK a facilité la participation du Kosovo à des réunions au moyen de lettres d'autorisation, ce qui a permis à des représentants des institutions kosovares de participer aux réunions s'ils étaient accompagnés par des fonctionnaires des organismes, fonds et programmes des Nations Unies chargés de représenter la MINUK. Il s'agissait notamment de réunions et forums régionaux non couverts par les accords relatifs à la représentation et à la coopération régionales convenus dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne, notamment le séminaire d'experts régionaux sur l'intégrité des entreprises dans les Balkans occidentaux, la réunion de travail commune CEE/Eurostat sur la confidentialité des données statistiques, les réunions de la CEE à Genève, la cinquième Conférence sur les capacités nationales d'évaluation, la réunion du groupe de travail d'experts de l'Initiative du Pacte de Paris portant sur les précurseurs et l'atelier de la CEE sur l'intégration des normes géospatiales et statistiques.

- 2 La MINUK a participé à 2 réunions du Groupe de travail sur les personnes disparues à la suite des événements survenus au Kosovo, tenues à Pristina et à Belgrade. Le produit a été inférieur aux prévisions car il a fallu résoudre des questions techniques en organisant 3 réunions du sous-groupe de travail sur les questions médico-légales et 4 réunions de l'équipe d'analyse.

Pendant la période considérée, la MINUK a eu des échanges informels avec la Commission du Kosovo sur les personnes disparues, la Commission du Gouvernement serbe sur les personnes disparues, le Comité international de la Croix-Rouge et le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires.

En outre, la MINUK a aidé le Centre de ressources sur les personnes disparues à organiser 3 réunions pour étudier les moyens de faire avancer l'évaluation des sites, l'identification des dépouilles et l'administration

Fourniture d'un appui par l'organisation de 12 réunions avec l'Équipe spéciale sur l'état de droit ou avec le Comité de contrôle sur l'intégration et le fonctionnement du système judiciaire dans le nord du Kosovo	de la justice transitionnelle, et de garantir le droit à la vérité, à la justice et à réparation.
Élaboration et conclusion d'environ 2 accords entre la Mission et les contingents de la KFOR au sujet du transfert de locaux et de camps de la KFOR qui sont des biens collectifs ou publics	9 Réunions visant à soutenir l'intégration et le fonctionnement du système judiciaire dans le nord du Kosovo ont été organisées, dont 7 réunions du groupe de coordination relatif à l'état de droit et à la société civile, avec le concours et la participation d'autres entités des Nations Unies, d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales locales, et 2 réunions de l'équipe spéciale sur les droits linguistiques des minorités. Le nombre de réunions est inférieur aux prévisions car certains partenaires locaux n'étaient pas disponibles en raison de la tenue des élections de 2017 et des retards dans la formation d'un nouveau gouvernement.
Participation à environ 2 audiences et traitement d'environ 5 dossiers concernant des réclamations et des affaires relatives aux activités de l'Agence fiduciaire du Kosovo, transmis par la Chambre spéciale et les juridictions municipales durant l'exercice budgétaire	2 Accords de restitution ont été conclus entre la MINUK et la KFOR. La MINUK a organisé 12 réunions avec les conseillers juridiques de la KFOR en ce qui concerne la restitution des camps. 1 La Mission a reçu 1 citation à comparaître devant la Chambre spéciale. Elle a reçu également 1 dossier de la Chambre spéciale de la Cour suprême du Kosovo chargée de connaître des affaires en rapport avec l'Agence de privatisation. Le nombre de dossiers est moins élevé que prévu car la compétence de l'Agence fiduciaire du Kosovo, représentée par la MINUK, n'est pas reconnue en matière de litiges concernant la privatisation.

Réalisation escomptée 1.3 : Avancées dans les domaines de l'état de droit, de la sécurité et des droits de l'homme

Indicateurs de succès prévus	Indicateurs de succès effectifs
1.3.1 Augmentation du niveau de satisfaction des personnes interrogées dans les enquêtes d'opinion sur le pouvoir judiciaire (2015/16 : 18 % ; 2016/17 : 20 % ; 2017/18 : 25 %)	Objectif atteint. Le niveau de satisfaction des personnes interrogées dans les enquêtes d'opinion sur le pouvoir judiciaire s'est établi à 35 %.
1.3.2 Diminution de la part des prévenus dans la population carcérale (2015/16 : 24 % ; 2016/17 : 24 % ; 2017/18 : 20 %)	Objectif atteint. 20 % du nombre total de détenus étaient en attente de jugement.
Produits prévus	Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre Observations
Mise en place du programme conjoint d'appui des Nations Unies à la police, à la justice et à l'administration pénitentiaire au Kosovo dans le cadre de 24 réunions avec les principales parties prenantes, dont les autorités du Kosovo,	25 Réunions avec les principales parties prenantes, notamment les partenaires des Nations Unies, des représentants des tribunaux de première instance de Mitrovica et de Pristina et les partenaires d'exécution, ont été organisées pour débattre de l'exécution du

les partenaires des Nations Unies, les donateurs et les représentants de la société civile

Fourniture d'une assistance technique, dans le cadre de 24 réunions et 2 ateliers à l'intention des membres du personnel judiciaire afin d'appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16, qui porte sur la paix, la sécurité et la justice ; établissement de 1 rapport sur la mise en œuvre des indicateurs de l'état de droit des Nations Unies et des indicateurs relatifs à l'objectif de développement durable n° 16

Fourniture d'une assistance technique aux niveaux stratégique et opérationnel dans le cadre de 36 réunions avec les entités kosovares suivantes : le Service de police, l'Institut médico-légal, l'École de la sécurité publique, le Conseil judiciaire et le Conseil des procureurs

Établissement de 1 rapport annuel sur l'état de droit comprenant une évaluation des institutions judiciaires et des recommandations détaillées à court, moyen et long termes à l'intention des autorités kosovares, de la société civile et des partenaires internationaux ; organisation de 2 sessions de formation sur l'administration et la gestion des tribunaux, à l'intention de 30 membres du personnel judiciaire et membres du personnel d'appui des tribunaux

Suivi de 24 grandes affaires pénales par l'observation directe et par une revue de presse en vue d'évaluer le respect des normes et règles relatives à la justice pénale internationale et aux droits de l'homme, et établissement de rapports connexes

Organisation de 24 visites d'évaluation, et établissement des rapports correspondants, aux tribunaux de première instance de Pristina, de Pejë/Peć, de Gjakovë/Djakovica, de Prizren, de Ferizaj/Uroševac, de Gjiilan/Gnjilane et de Mitrovicë/Mitrovica (transféré à Vushtrri/Vučitrn) et à leurs antennes respectives, ainsi qu'aux parquets et

programme conjoint d'appui des Nations Unies à la police, à la justice et à l'administration pénitentiaire.

Non Le retard pris dans la formation d'un nouveau gouvernement kosovar et les consultations qui ont suivi avec le nouveau gouvernement et les fonctionnaires de la justice ont conduit la Mission à réexaminer certaines activités devant être menées dans le domaine de l'état de droit. Le nouveau gouvernement a estimé que les ateliers pouvaient être reportés étant donné que le PNUD exécutait déjà des projets liés à la réalisation des objectifs de développement durable.

36 Réunions ont été tenues afin de fournir une assistance technique, à savoir :

9 réunions avec le Service de police du Kosovo et 2 réunions avec le Bureau de la Représentante spéciale de l'Union européenne, qui ont été l'occasion de débattre de questions relatives aux mandats d'arrêt internationaux et à l'entraide judiciaire ;

25 réunions avec les autorités judiciaires dans le nord du Kosovo, qui ont été l'occasion de débattre de questions relatives au suivi de l'intégration du système judiciaire.

1 Rapport annuel comprenant une évaluation des institutions judiciaires a été établi et ses conclusions ont été prises en compte dans la planification des activités relatives aux programmes prévues pour l'exercice 2018/19.

Les sessions de formation sur l'administration et la gestion des tribunaux destinées au personnel judiciaire n'ont pas été organisées, car l'École de la magistrature a organisé des séances similaires avec le concours du PNUD et de donateurs bilatéraux.

Oui La MINUK a suivi 24 grandes affaires pénales relatives à des crimes de guerre et à des infractions connexes (corruption, criminalité organisée, terrorisme) et a établi des rapports à ce sujet.

La MINUK a constaté que, bien que les normes relatives à la justice pénale internationale et aux droits de l'homme aient été respectées, l'administration de la justice est restée entravée par des obstacles tels que les ingérences politiques.

Oui La MINUK a effectué 24 visites d'évaluation aux tribunaux de première instance de Pristina, de Pejë/Peć, de Gjakovë/Dakovica, de Prizren, de Ferizaj/Uroševac, de Gjiilan/Gnjilane et de Mitrovicë/Mitrovica et à leurs antennes respectives.

2 visites d'évaluation ont été effectuées à la prison de Dubrava et 2 visites à la prison de Lipjan.

représentants des avocats de ces juridictions ; organisation de 12 visites d'évaluation dans 5 prisons et établissement des rapports correspondants

Traitement d'environ 1 200 demandes relatives à l'authentification et à l'homologation par la Mission de documents kosovars, notamment de pièces d'état civil, de titres de pension et de documents universitaires

Renforcement des capacités de 30 juristes quant à l'application des normes européennes et internationales relatives aux droits de l'homme, en mettant l'accent sur une justice adaptée aux enfants, au moyen de 3 sessions de formation

Traitement et établissement de documents, conformément à la législation en vigueur, concernant des demandes de diffusion d'avis de recherche internationaux (notices rouges INTERPOL), et traitement et renvoi de quelque 3 000 dossiers ouverts par INTERPOL (criminalité internationale et vols de véhicules) aux fins d'enquête par les autorités kosovares compétentes

Il avait été convenu avec le nouveau gouvernement que la MINUK effectuerait moins de visites en vue de la réévaluation des activités relatives à l'état de droit que mène la Mission, d'où des chiffres inférieurs aux prévisions.

Oui La MINUK a traité 2 553 demandes d'authentification et d'homologation de documents d'état civil, de titres de pension et de documents universitaires, réparties comme suit :

1 506 titres de pension ;

213 documents scolaires ;

834 documents d'état civil.

Le nombre de demandes concernant des titres de pension émanant de résidents habituels du Kosovo a été fortement supérieur aux prévisions en raison de l'arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Grudić c. Serbie* en septembre 2012, dans lequel le droit à percevoir une pension de l'État serbe a été reconnu à deux anciens résidents du Kosovo dont les pensions d'invalidité avaient été suspendues par les autorités serbes en 1999.

Non La MINUK a tenu des séances de formation pour renforcer les capacités de juristes en juin 2017.

Oui Le traitement et l'établissement de la documentation s'est déroulé comme suit :

137 notices rouges INTERPOL ont été diffusées ;

3 219 dossiers ont été traités, dont : 1 893 infractions commises par des résidents habituels du Kosovo ou commises au Kosovo, dont 1 534 enquêtes criminelles internationales et 359 affaires de vol de véhicules, et 1 326 demandes d'autres États membres d'INTERPOL souhaitant obtenir des informations dans le cadre d'enquêtes pénales en cours en dehors du Kosovo (tests ADN et contrôles d'empreintes digitales, recherche d'individus, contrôles de véhicules, diffusion de notices émanant d'INTERPOL et de différents pays) ;

En outre, la MINUK a facilité 10 extraditions vers le Kosovo en réponse aux demandes d'extradition formulées par des États membres d'INTERPOL : 1 de l'Albanie, 1 de l'ex-République yougoslave de Macédoine, 1 de la Belgique, 4 de l'Allemagne, 1 de l'Italie et 2 de la Suisse. Elle a aidé les forces de l'ordre étrangères en partageant des informations, en transmettant des dossiers d'extradition et en

Mise en œuvre de 9 projets liés aux activités menées dans le cadre du programme d'appui aux institutions locales dans les domaines de l'état de droit et des droits de l'homme

coordonnant l'échange d'informations sur les plans de voyage.

- 13 Projets liés aux activités menées dans le cadre du programme d'appui aux institutions locales dans les domaines de l'état de droit et des droits de l'homme ont été exécutés, à savoir :

2 projets dans le domaine des droits de l'homme ;
11 projets dans le domaine de l'état de droit visant à appuyer les institutions judiciaires du Kosovo et le Service de police du Kosovo conformément aux normes relatives à la justice pénale internationale et aux droits de l'homme.

Le nombre de projets plus élevé que prévu s'explique par les ajustements faits par la MINUK pour mettre davantage l'accent sur le renforcement de la confiance entre les communautés à la suite de l'examen des projets avec le nouveau gouvernement kosovar. Les modifications apportées aux projets prévus ont permis à la Mission d'exécuter un plus grand nombre de projets dans les domaines de l'état de droit et des droits de l'homme.

Composante 2 : appui

34. La Mission a continué de fournir de manière efficace et rationnelle les services logistiques, administratifs et techniques correspondant à son mandat, en exécutant les produits prévus, en améliorant les services et en gagnant en efficience. Elle a fourni un appui à son effectif moyen de huit observateurs militaires, de neuf policiers des Nations Unies et de 334 membres du personnel civil. Tous les services d'appui ont été assurés : administration du personnel, soins de santé, informatique et communications, opérations logistiques (entretien des installations, transports terrestres, opérations d'approvisionnement), visas et voyages, gestion des biens et sécurité. La MINUK a renforcé son cadre de budgétisation axée sur les résultats pour l'exercice 2017/18 dans le souci d'améliorer la comparabilité et la responsabilité.

35. Au cours de la période considérée, la Mission a poursuivi ses efforts visant à atténuer son empreinte écologique en procédant à l'installation d'un système d'énergie solaire au Bureau régional de Mitrovica et de sept compteurs d'eau reliés aux puits de son quartier général à Pristina, ainsi qu'en menant d'autres initiatives environnementales (recyclage et plantation d'arbres et de fleurs vivaces sur l'ensemble de ses sites, notamment).

36. En outre, la Mission a appuyé la mise en œuvre du plan détaillé et de la stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement du Département de l'appui aux missions. Elle a également réalisé, conformément au modèle SCOR, quatre projets liés à l'amélioration des procédures (optimisation des stocks en entrepôt dans la chaîne d'approvisionnement, gestion de l'exécution des contrats, emploi de technologies de l'information et de la communication économes, gestion des panneaux solaires et utilisation de véhicules hybrides), qui ont permis d'améliorer les procédures, de réorganiser la répartition des tâches, d'établir de nouveaux rapports sur la performance de la chaîne d'approvisionnement et d'améliorer la mesure de son efficacité, notamment en tenant compte de la durée moyenne d'amortissement des actifs.

Réalisation escomptée 2.1 : Services d'appui à la Mission rapides, effectifs, efficaces et responsables

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

2.1.1 Part des engagements d'exercices antérieurs annulés en pourcentage des engagements d'exercices antérieurs reportés (2015/16 : 8,1 % ; 2016/17 : ≤ 5 % ; 2017/18 : ≤ 5 %)

Les engagements d'exercices antérieurs annulés représentent 14,4 % des engagements d'exercices antérieurs reportés.

2.1.2 Pourcentage annuel moyen de postes autorisés soumis à un recrutement international vacants (2015/16 : 11,2 % ; 2016/17 : 5 % ± 1 % ; 2017/18 : 6 % ± 1 %)

Le pourcentage annuel moyen de postes autorisés soumis à un recrutement international vacants a été de 14,3 %.

2.1.3 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2015/16 : 36 % ; 2016/17 : ≥ 37 % ; 2017/18 : ≥ 39 %)

Le pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international s'est élevé à 40 %.

2.1.4 Nombre moyen de jours ouvrables consacrés au recrutement par voie de liste de réserve, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection du candidat, pour tous les postes soumis à recrutement international (2015/16 : 45 ; 2016/17 : ≤ 50 ; 2017/18 : ≤ 48)

Objectif atteint. En moyenne, 34 jours ouvrables ont été consacrés au recrutement par voie de liste de réserve, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection du candidat, pour tous les postes soumis à recrutement international.

2.1.5 Nombre moyen de jours ouvrables consacrés au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifique, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection du candidat, pour tous les postes soumis à recrutement international (2015/16 : s.o. ; 2016/17 : s.o. ; 2017/18 : ≤ 130)

En moyenne, 183 jours ouvrables ont été consacrés au recrutement dans la Mission par voie d'avis de vacance de poste spécifique. Ce chiffre tient à ce que la responsabilité de cette procédure, qui incombait auparavant au réseau Paix et questions politiques et humanitaires, n'a pas été déléguée à la MINUK après la suspension provisoire du dispositif de mobilité.

2.1.6 Résultat global sur le tableau de bord des résultats du Département de l'appui aux missions en matière d'environnement (2015/16 : s.o. ; 2016/17 : s.o. ; 2017/18 : 100)

Le résultat global de la Mission sur le tableau de bord environnemental est de 79 points sur 100. Ce score s'explique par les facteurs suivants : des besoins en électricité relativement faibles, la Mission menant le gros de ses activités dans des bureaux ; un bas niveau d'émissions liées à l'électricité, grâce à un accès au réseau doublé d'un recours fréquent aux énergies renouvelables sur site et à un bon taux d'installation de diodes électroluminescentes ; une basse consommation d'eau ; une production limitée de déchets, grâce notamment à une composante modeste de recyclage et de compostage ; de bons résultats concernant le pilier relatif aux pratiques ayant une incidence plus générale ; un système de management environnemental relativement efficace. Aucun problème majeur n'a été détecté à l'issue de l'évaluation, réalisée sur tous les sites selon la méthode convenue, des risques en matière de gestion des eaux usées et d'élimination définitive des déchets.

2.1.7 Pourcentage de tous les problèmes en matière d'informatique et de communications résolus dans les délais impartis en fonction de leur degré de gravité

Objectif atteint. Tous les problèmes en matière d'informatique et de communications ont été résolus dans les délais impartis en fonction de leur degré de gravité (élevé, moyen ou faible) (2017/18 : 96 %).

(élevé, moyen ou faible) (2015/16 : s.o. ; 2016/17 : 85 % ; 2017/18 : 85 %)

2.1.8 Respect des principes directeurs de gestion des risques liés à la sécurité du travail sur le terrain (2015/16 : s.o. ; 2016/17 : 100 % ; 2017/18 : 100 %)

Pendant la période considérée, la Mission s'est conformée à 90 % aux principes de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain.

2.1.9 Résultat global au regard de l'indice de la gestion des biens du Département de l'appui aux missions (2015/16 : 1 660 ; 2016/17 : $\geq 1\ 800$; 2017/18 : $\geq 1\ 800$)

Objectif atteint. Le résultat global de la Mission au regard de l'indice de la gestion des biens du Département de l'appui aux missions a été de 1 726 pour l'exercice 2017/18.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) :</i>	
	<i>oui, non</i>	<i>ou nombre</i>
	<i>Observations</i>	

Amélioration des services

Exécution du Plan d'action pour l'environnement à l'échelle de la mission, conformément à la Stratégie environnementale du Département de l'appui aux missions

Oui La MINUK a mis en œuvre le Plan d'action pour l'environnement à l'échelle de la mission, conformément à la Stratégie environnementale du Département de l'appui aux missions.

Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement du Département de l'appui aux missions

Oui La MINUK a appuyé la mise en œuvre du plan détaillé et de la stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement du Département de l'appui aux missions. Elle a en outre mené 4 projets conformément au modèle SCOR : optimisation des stocks en entrepôt dans la chaîne d'approvisionnement, gestion de l'exécution des contrats, emploi de technologies de l'information et de la communication économes et gestion des panneaux solaires et utilisation de véhicules hybrides.

Services budgétaires, financiers et d'établissement de rapports

Fourniture de services budgétaires, financiers et d'établissement de rapports pour un budget de 38 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués

Oui Les dépenses de la Mission se sont établies à 36,6 millions de dollars pendant la période considérée, soit un taux d'utilisation des ressources de 96,7 %.

Services au personnel civil

Fourniture de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 355 membres du personnel civil (112 membres recrutés sur le plan international, 219 membres recrutés sur le plan national et 24 Volontaires des Nations Unies), notamment un appui en matière de traitement des indemnités, des prestations et des avantages, de voyage, de recrutement, de gestion des postes, d'établissement du budget, de formation et de gestion de la performance du personnel, dans la limite des pouvoirs délégués

Des services de gestion des ressources humaines ont été fournis à 334 membres du personnel civil en moyenne, dont :

- 96 Membres du personnel recruté sur le plan international ;
- 216 Membres du personnel recruté sur le plan national ;
- 22 Volontaires des Nations Unies.

Services de gestion des installations, d'infrastructure et de génie

Services d'entretien et de remise en état pour 15 sites répartis sur 5 implantations	Oui	La MINUK a fourni des services d'entretien et de remise en état pour 15 sites répartis sur 5 implantations.
Mise en œuvre de 3 projets de construction, de rénovation et de transformation au complexe du Bureau régional de Mitrovica, comprenant le forage d'un puits ainsi que le renforcement des dispositifs de sécurité et l'installation de panneaux solaires	Oui	Comme prévu, la Mission a exécuté 3 projets de construction, de rénovation et de transformation au complexe du Bureau régional de Mitrovica, comprenant le forage d'un puits ainsi que le renforcement des dispositifs de sécurité et l'installation de panneaux solaires.
Exploitation et entretien de 12 groupes électrogènes appartenant à l'ONU	Oui	La MINUK a assuré l'exploitation et l'entretien de 14 groupes électrogènes appartenant à l'ONU. Elle a utilisé deux groupes électrogènes de secours dans ses bureaux de Peja et de Zubin Potok, ce qui explique l'exploitation et l'entretien d'un nombre plus élevé que prévu de groupes électrogènes pendant la période considérée.
Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de stations de traitement des eaux appartenant à l'ONU (7 puits et 2 stations de traitement et de purification de l'eau) sur 2 sites	Oui	La MINUK a assuré l'exploitation et l'entretien de 7 puits et de 2 stations de traitement et de purification de l'eau sur 2 sites.
Fourniture de services de gestion des déchets, notamment la collecte et l'élimination des déchets liquides et solides, sur 3 sites	Oui	La Mission a fourni, sur 3 sites, des services de gestion des déchets, notamment la collecte et l'élimination des déchets liquides et solides, comme suit :
	78	litres (liquides) de médicaments périmés ;
	94	kilogrammes (solides) de médicaments périmés,
	49	kilogrammes de déchets médicaux dangereux ;
	976	kilogrammes de produits chimiques solides dangereux ;
	1 036	kilogrammes de cellules de batterie usagées ;
	14	batteries au plomb usagées ;
	106	litres d'huile et de carburant contaminés issus de filtres usagés.

Services de gestion du carburant

Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 266 617 litres d'essence (143 100 litres destinés aux transports terrestres et 123 517 litres pour les groupes électrogènes et autres installations) et des carburants et lubrifiants dans l'ensemble des points de distribution et des installations de stockage sur 7 sites	Oui	La Mission a géré l'approvisionnement et le stockage de 338 664 litres de carburant, dont : 83 789 litres d'essence pour les transports terrestres (volume moins important que prévu en raison principalement de l'arrêt des déplacements personnels et des restrictions imposées à l'utilisation des véhicules de la MINUK en dehors des horaires de travail) ; 127 437 litres de carburant pour les groupes électrogènes et d'autres installations, dont :
--	-----	--

54 182 litres de gaz de pétrole liquéfié ;

72 726 litres de diesel ;

530 litres d'huile et de lubrifiants.

Cette consommation supérieure aux prévisions tient à l'utilisation de 2 groupes électrogènes de secours, nécessaires au chauffage des bureaux de la Mission à Zubin Potok et à Peja lors des fréquentes coupures du réseau électrique national.

Services de technologies géospatiales, d'informatique et de télécommunications

Fourniture d'une assistance pour 389 radios portatives, 89 radios mobiles pour véhicules et 25 stations de radio de la base

La MINUK a fourni une assistance pour le matériel de communication ci-après :

381 Radios portatives

Le nombre de radios a été moins élevé que prévu du fait des comptabilisations en pertes induites par le passage à un système numérique.

75 Radios mobiles pour véhicules

Le nombre de radios inférieur aux prévisions tient à la réduction du parc de véhicules, elle-même due au démantèlement et aux comptabilisations en pertes.

25 Stations de radio de la base

Exploitation et entretien de 4 stations de radio FM et d'un studio de production

Non La Mission a cessé l'exploitation et l'entretien de ses stations de radio FM en novembre 2017 afin de s'employer en priorité à tirer parti de ses plateformes de médias sociaux pour atteindre avec un maximum d'efficacité un public aussi large que possible au Kosovo.

La MINUK a appuyé et entretenu un réseau permettant d'assurer des services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données, constitué des éléments ci-après :

2 Microterminaux VSAT ;

5 Centraux téléphoniques ;

26 Liaisons hertziennes ;

4 Terminaux pour réseau satellitaire mondial à large bande ;

15 Abonnements à des services de téléphonie satellitaire et mobile. Les dépenses effectuées au titre des téléphones satellitaires ont été inférieures aux prévisions car les hauts responsables étaient moins nombreux que prévu dans la Mission.

Exploitation et entretien d'un réseau permettant d'assurer des services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données, notamment 2 microterminaux VSAT, 5 centraux téléphoniques, 26 liaisons hertziennes et 4 terminaux pour réseau satellitaire mondial à large bande ; fourniture de 22 abonnements à des services de téléphonie satellitaire et mobile

Fourniture, avec assistance, de 65 imprimantes et 370 ordinateurs destinés à un effectif moyen de 373 utilisateurs finals civils et en uniforme et 8 prestataires, et de 88 ordinateurs et 6 imprimantes pour

Oui La MINUK a fourni, outre des services de gestion des pièces de rechange et d'autres services généraux, une assistance portant sur du matériel informatique (370 ordinateurs et 65 imprimantes) à un effectif réel moyen de 334 membres du personnel civil,

la connectivité du personnel, ainsi que d'autres services communs

de 17 membres du personnel en tenue et de 7 prestataires, ainsi que sur 69 ordinateurs et 6 imprimantes pour la connectivité du personnel dans la salle de formation et le cybercafé, sur des ordinateurs servant au suivi des véhicules et sur du matériel de programmation. Le nombre d'ordinateurs a été moindre que prévu en raison des comptabilisations en pertes dues au dépassement de la durée de vie des appareils.

Fourniture de services d'appui et de maintenance pour 18 réseaux locaux et réseaux longue portée sur 8 sites

Oui La Mission a fourni des services d'appui et de maintenance pour 18 réseaux locaux et réseaux longue portée sur 8 sites.

Services médicaux

Exploitation et entretien des installations médicales appartenant à l'ONU (2 dispensaires) ; gestion des arrangements contractuels conclus avec 6 hôpitaux et cliniques

Oui La MINUK a assuré l'exploitation et l'entretien des installations médicales appartenant à l'ONU (2 dispensaires) ainsi que la gestion des arrangements contractuels conclus avec 6 hôpitaux et cliniques.

Gestion d'un dispositif d'évacuation sanitaire secondaire vers 3 installations médicales (2 de niveau III, 1 de niveau IV) sur 2 sites à l'intérieur de la zone de la mission et 1 site à l'extérieur

Oui La Mission a assuré la gestion d'un dispositif d'évacuation sanitaire secondaire vers 3 installations médicales (2 de niveau III, 1 de niveau IV) sur 2 sites à l'intérieur de la zone de la mission et 1 site à l'extérieur.

Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement

Fourniture de services de gestion de la chaîne d'approvisionnement, notamment un appui en matière de planification et d'achat de biens et de produits de base d'un montant d'environ 2,3 millions de dollars ; réception, gestion et distribution ultérieure d'un maximum de 200 000 kg de marchandises dans la zone de mission ; gestion, comptabilité et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements situés sous le seuil pour un coût historique total de 13,1 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués

Oui Achat de biens et de produits d'une valeur de 1,25 million de dollars ; gestion et distribution ultérieure de 225 688 kg de marchandises dans la zone de mission ; gestion, comptabilité et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements situés sous le seuil pour un coût historique total de 11,65 millions de dollars

Inférieure au montant inscrit au budget, la valeur des acquisitions tient essentiellement au coût des panneaux solaires, inférieur aux prévisions, et aux gains d'efficacité ayant permis d'acheter moins d'appareils informatiques que prévu. Le volume de marchandises ultérieurement distribuées, supérieur aux prévisions, résulte de mouvements imprévus, tels que le transfert d'un groupe électrogène donné par une mission en cours de liquidation et d'équipements de sécurité provenant des stocks pour déploiement stratégique de Brindisi (Italie). Le coût moins élevé que prévu des activités de gestion, de comptabilité et de comptabilisation des immobilisations corporelles situées sous le seuil s'explique par les mises au rebut et les transferts de matériel.

Services au personnel en tenue

Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 18 militaires et membres de la police (8 observateurs militaires et 10 membres de la police des Nations Unies)

Déploiement, relève et rapatriement, en moyenne, de :

8 Officiers de liaison (forces armées)

9 Membres de la police des Nations Unies

Appui au traitement des demandes, notamment d'autorisation de voyages et de remboursement de frais de voyage, pour un effectif moyen de 18 militaires et policiers

Oui La Mission a fourni un appui au traitement des demandes, notamment d'autorisation de voyages et de remboursement de frais de voyage, pour un effectif moyen réel de 17 militaires et policiers.

Services de gestion des véhicules et de transport terrestre

Exploitation et maintenance de 80 véhicules appartenant à l'ONU (54 véhicules légers, 11 véhicules à usage spécial, 2 ambulances, 6 véhicules blindés ainsi que 7 autres véhicules spécialisés, remorques et attelages), 5 ateliers d'entretien et de réparation automobile, fourniture de services de transport et de navette

La Mission a assuré l'exploitation et la maintenance des véhicules ci-après, qui appartiennent à l'ONU :

53 Véhicules légers. Ce nombre a été inférieur aux prévisions par suite de la comptabilisation en perte d'un véhicule ayant dépassé sa durée de vie utile (âge et kilométrage) ;

11 Véhicules à usage spécial ;

2 Ambulances ;

6 Véhicules blindés ;

8 Autres véhicules spécialisés comme les engins de manutention et les remorques et attelages. Les véhicules spécialisés ont été plus nombreux que prévu en raison du maintien en service d'un chariot élévateur à usage spécial, nécessaire aux opérations de chargement et de déchargement du Groupe des services centraux d'entreposage et de distribution ;

5 Ateliers d'entretien et de réparation automobile ont en outre été utilisés et fait l'objet d'un entretien.

Un service de navette domicile-travail a été mis à la disposition du personnel des Nations Unies cinq jours par semaine.

Services de sécurité

Prestation de services de sécurité 24 heures sur 24 dans toute la zone de mission

Oui La MINUK a fourni des services de sûreté et de sécurité 24 heures sur 24 dans l'ensemble de la zone de mission.

Protection rapprochée 24 heures sur 24 des hauts responsables de la Mission et des visiteurs de haut rang

Oui La Mission a assuré des services de protection rapprochée 24 heures sur 24 pour ses responsables et les visiteurs de haut rang.

Évaluation des conditions de sécurité dans toute la zone de la mission, notamment pour 300 logements

Oui La MINUK a évalué les conditions de sécurité dans toute la zone de la mission, notamment pour 347 logements, au gré des besoins.

Déontologie et discipline

Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline pour l'ensemble du personnel militaire, policier et civil (formation, prévention, suivi, répression disciplinaire)

Oui La MINUK a mené un programme de déontologie et de discipline (formation, prévention, suivi, répression disciplinaire) à l'intention de tous les membres du personnel militaire, policier et civil :

4 séances d'orientation et d'information ont été organisées à l'intention de 33 nouveaux membres du personnel de la MINUK ;

1 réunion-débat s'est tenue avec l'équipe de l'antenne locale du syndicat du personnel sur les questions de déontologie et de discipline ;

3 séances de formation "Inside the Blue" sur l'interdiction de la discrimination, du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, et de l'abus de pouvoir ont eu lieu ;

7 nouveaux dossiers disciplinaires ont été ouverts ;

16 affaires disciplinaires ont été classées ;

2 dépôts de plainte ont donné lieu à un règlement à l'amiable.

VIH/sida

Exploitation et entretien d'installations où des services confidentiels de conseil sur le VIH/sida et de dépistage volontaire sont proposés.

Oui La MINUK a assuré l'exploitation et l'entretien d'installations où sont proposés des services confidentiels de conseil sur le VIH et de dépistage volontaire.

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.)

Catégorie	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = (3) ÷ (1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	324,0	278,2	45,8	14,1
Contingents	—	—	—	—
Police des Nations Unies	371,7	305,5	66,2	17,8
Unités de police constituées	—	—	—	—
Total partiel	695,7	583,7	112,0	16,1
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	18 958,9	16 766,8	2 192,1	11,6
Personnel recruté sur le plan national	8 344,2	10 113,7	(1 769,5)	(21,2)
Volontaires des Nations Unies	915,6	844,2	71,4	7,8
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	—	44,0	(44,0)	—
Personnel fourni par des gouvernements	—	—	—	—
Total partiel	28 218,7	27 768,7	450,0	1,6
Dépenses opérationnelles				
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—
Consultants	95,8	54,5	41,3	43,1
Voyages	292,2	371,4	(79,2)	(27,1)
Installations et infrastructures	2 861,1	2 838,2	22,9	0,8
Transports terrestres	291,7	245,0	46,7	16,0
Opérations aériennes	—	—	—	—
Opérations maritimes ou fluviales	—	—	—	—
Communications	1 073,4	670,4	403,0	37,5
Informatique	1 389,2	1 217,6	171,6	12,4
Santé	57,8	42,1	15,7	27,2
Matériel spécial	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	2 922,6	2 854,2	68,4	2,3
Projets à effet rapide	—	—	—	—
Total partiel	8 983,8	8 293,4	690,4	7,7
Montant brut	37 898,2	36 645,8	1 252,4	3,3
Recettes provenant des contributions du personnel	3 559,4	3 671,8	(112,4)	(3,2)
Montant net	34 338,8	32 974,0	1 364,8	4,0
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—
Total	37 898,2	36 645,8	1 252,4	3,3

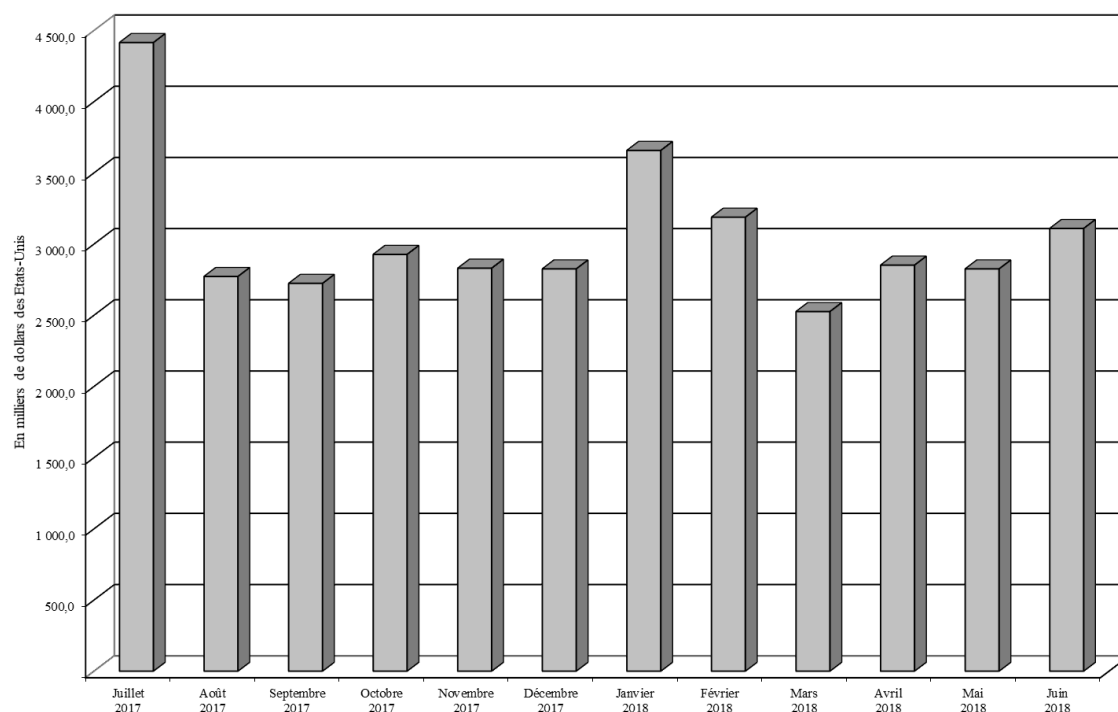
B. Récapitulatif des réaffectations de ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégories</i>	<i>Répartition initiale du montant approuvé</i>	<i>Crédits supplémentaires (crédits inutilisés)</i>	<i>Montants réaffectés</i>	<i>Répartition révisée</i>
I. Militaires et personnel de police	695,7	—	—	695,7
I. Personnel civil	28 218,7	—	—	28 218,7
III. Dépenses opérationnelles	8 983,8	—	—	8 983,8
Total	37 898,2	—	—	37 898,2
Pourcentage de réaffectations				—

37. Aucune réaffectation de ressources n'a été nécessaire au cours de l'exercice 2017/18.

C. Évolution des dépenses mensuelles



38. Le pic de dépenses constatés en juillet 2017 résulte principalement de la création d'engagements au titre du paiement des loyers, des travaux d'aménagement et de rénovation et des frais liés au matériel et aux services informatiques. Le pic de dépenses observé en janvier 2018 est imputable aux engagements au titre du paiement des loyers de la deuxième moitié de l'exercice et aux décaissements effectués pour le paiement de services, y compris des autres activités relatives aux programmes. Le pic de dépenses constaté en juin 2018 tient au coût de l'appui au programme des Volontaires des Nations Unies, dont le paiement intervient généralement en fin d'exercice, ainsi qu'à l'achat d'équipements de sécurité et de matériel informatique.

D. Autres recettes et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Produit des placements	63,1
Produits divers ou accessoires	84,9
Contributions volontaires en espèces	–
Ajustements sur exercices antérieurs	–
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	100,1
Total	248,1

E. Contributions non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut de la Mission ^a	88,7
Contributions volontaires en nature	–
Total	88,7

^a Y compris les terrains et locaux fournis par le Gouvernement serbe au Bureau des Nations Unies à Belgrade.

IV. Analyse des écarts¹

	<i>Écart</i>	
Observateurs militaires	45,8	14,1 %

39. Le solde inutilisé tient principalement au fait qu'aucune demande d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité n'a été présentée au cours de l'exercice. La sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par le fait que le taux de change effectif moyen a été de 0,840 euro pour 1 dollar des États-Unis (contre 0,956 euro pour 1 dollar prévu au budget).

	<i>Écart</i>	
Police des Nations Unies	66,2	17,8 %

40. La sous-utilisation des crédits est principalement due au fait qu'aucune demande d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité n'a été présentée au cours de l'exercice, que le taux effectif moyen de vacance a été de 10 % (contre un taux budgétisé de 5 %) et que le nombre de relèves s'est révélé inférieur aux prévisions. Elle est en partie contrebalancée par le fait que le taux de change effectif moyen a été de 0,840 euro pour 1 dollar des États-Unis (contre un taux budgétisé de 0,956 euro pour 1 dollar).

¹ Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'ils atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan international	2 192,1	11,6 %

41. Le solde inutilisé s'explique principalement par le fait que le taux moyen de vacance de postes a été supérieur aux prévisions (14,3 % contre un taux budgétisé de 6 %). La sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un coefficient d'ajustement moyen de 27,1 (contre un coefficient de 24,1 inscrit au budget), auquel s'ajoutent des dépenses plus élevées que prévu au titre des indemnités pour charges de famille et pour frais d'études et de l'indemnité d'installation.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(1 769,5)	(21,2 %)

42. Le dépassement de crédits s'explique principalement par le fait : a) que le taux de change effectif moyen a été de 0,840 euro pour 1 dollar des États-Unis (contre un taux de 0,956 euro pour 1 dollar inscrit au budget) ; b) que les dépenses au titre des jours de congé annuel accumulés et des indemnités de départ à la cessation de service ont été supérieures aux prévisions.

	<i>Écart</i>	
Volontaires des Nations Unies	71,4	7,8 %

43. La sous-utilisation des crédits tient principalement au fait que le nombre de départs a été inférieur aux prévisions en raison des prolongements de contrats de Volontaires des Nations Unies déjà déployés et que les demandes d'indemnité d'installation ou de réinstallation et de prise en charge des dépenses de prédépart et des frais de voyage ont par conséquent été moins nombreuses que prévu. Elle est en partie contrebalancée par le fait que le taux de vacance effectif a été inférieur aux prévisions (8,3 % contre 11 % dans le budget).

	<i>Écart</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(44,0)	–

44. Le dépassement de crédits tient essentiellement à la part des dépenses incombant à la MINUK au titre du recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions), principalement dans le cadre des activités d'appui à l'exécution d'Umoja-Extension 2, à la mise hors service de Galileo ainsi qu'à la mise en œuvre du projet de gestion de la chaîne d'approvisionnement et d'autres projets transversaux.

	<i>Écart</i>	
Consultants	41,3	43,1 %

45. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par la priorité donnée à l'engagement d'un consultant interne des Nations Unies sur l'application du modèle SCOR et par le montant des dépenses liées à la formation sur l'informatique et les communications dispensée par des consultants, auxquels s'ajoute le montant moins élevé que prévu des frais de voyage des consultants chargés de l'appui en matière de technologies de l'information et des communications.

	<i>Écart</i>	
Voyages	(79,2)	(27,2 %)

46. Le dépassement de crédits s'explique essentiellement par : a) l'appui que la Mission a reçu du Bureau des affaires juridiques pour l'examen du classement des dossiers pénaux qu'elle avait traités pendant la période 1999-2008 ; b) les dépenses imputées à la MINUK au titre, d'une part, des voyages liés à la mise en œuvre des fonctionnalités d'Umoja-Extension 2, y compris les activités de déploiement pour la mise hors service de Galileo et le projet de gestion de la chaîne d'approvisionnement, et, d'autre part, de la mise en place d'un module voyages, de l'appui à la transformation de données de base ainsi que de l'organisation d'une formation ciblée sur Umoja et d'un atelier ; c) les voyages effectués dans le cadre d'affectations temporaires en vue d'aider la Division du personnel du Département de l'appui aux missions à contribuer au processus de recrutement du personnel logistique en établissant une liste de réserve ; d) les voyages des administrateurs chargés de la protection, qui ont escorté le Représentant spécial du Secrétaire général, et la participation d'un officier de liaison (forces armées) à la seizième Conférence annuelle des commandants de forces et des chefs des composantes militaires, tenue au Siège à New York.

	<i>Écart</i>	
Transports terrestres	46,7	16,0 %

47. Le solde inutilisé s'explique essentiellement par le fait : a) que les dépenses en pièces de rechange ont été moins élevées que prévu grâce à l'utilisation des véhicules hybrides pourvus de pièces de rechange déployés en septembre 2016 ; b) que la consommation de carburant a été inférieure aux prévisions en raison de l'arrêt des déplacements personnels et des restrictions imposées à l'utilisation des véhicules de la Mission pour des déplacements non officiels. La sous-utilisation des crédits est en partie compensée par le fait que le prix effectif moyen du carburant a été plus élevé que prévu (0,50 dollar par litre contre 0,39 dollar dans le budget).

	<i>Écart</i>	
Communications	403,0	37,5 %

48. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par le fait : a) les achats de matériel de communication ont été moindres que prévu, en raison de l'adoption de mesures d'efficacité et de la redéfinition des priorités concernant ce matériel ; b) qu'il a été fait appel à des installateurs internes, d'où l'absence de frais d'entretien des tours de transmission.

	<i>Écart</i>	
Informatique	171,6	12,4 %

49. Le solde inutilisé s'explique essentiellement par : a) les achats moins nombreux que prévu de matériel informatique, les besoins s'étant révélés inférieurs aux prévisions par suite des mesures d'efficacité et de la redéfinition des priorités concernant ce matériel ; b) le montant moins élevé que prévu des dépenses en pièces détachées et des frais d'entretien du matériel. La sous-utilisation des crédits est partiellement contrebalancée par le fait que le montant des droits de licence a été supérieur aux prévisions.

	<i>Écart</i>	
Santé	15,7	15,7 %

50. La sous-utilisation des crédits est principalement due au fait qu'aucune évacuation sanitaire ni aucun service mortuaire n'a été nécessaire au cours de l'exercice 2017/18. Elle est en partie contrebalancée par des dépenses liées au remplacement de défibrillateurs d'urgence périmés qui n'étaient pas prévues dans le budget.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

51. En ce qui concerne le financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, il conviendrait que l'Assemblée générale :

- a) Se prononce sur l'affectation du solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, soit 1 252 400 dollars ;
- b) Se prononce sur l'affectation des autres produits de l'exercice clos le 30 juin 2018, soit un montant de 248 100 dollars correspondant au produit des placements (63 100 dollars), aux produits divers ou accessoires (84 900 dollars) et à l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (100 100 dollars).

VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/295

(A/72/789/Add.4 et résolution 72/295 de l'Assemblée générale)

<i>Demande ou recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
Le Comité consultatif a également été informé qu'en ce qui concerne les indemnités de décès ou d'invalidité, au 31 janvier 2018, 939 000 dollars avaient été versés pour régler 25 demandes, depuis la création de la Mission, tandis que 2 demandes étaient encore en attente de règlement. Le Comité consultatif veut espérer que les demandes en attente seront réglées rapidement (par. 10).	L'une des demandes en question a été réglée le 25 octobre 2018. La deuxième demande, relative à un cas complexe d'invalidité résultant de troubles post-traumatiques, est toujours en attente de règlement. En mai 2017, le Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions a arrêté, en consultation avec le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat, des directives pour l'examen par le Secrétariat des demandes d'indemnisation au titre de troubles post-traumatiques, conformément aux orientations relatives aux demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité que l'Assemblée générale avait adoptées dans sa résolution 52/177. Cette demande est encore à l'étude et sera réglée une fois que l'examen approfondi des causes de l'invalidité permanente aura été achevé et que le degré de cette invalidité aura été établi.